

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU
COMMERCE ET DE LA RÉPARATION DE
L'AUTOMOBILE, DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE ET
DES ACTIVITÉS CONNEXES, AINSI QUE DU
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE DU 15

IDCC 1090

Brochure 3034

TEXTE INTÉGRAL

16/04/2024

Sommaire

Préambule 1

Chapitre Ier : Dispositions générales 1

Objet et domaine d'application	1
Durée. - Dénonciation. - Révision	3
Avantages acquis	3
Droit syndical et liberté d'opinion	3
Dialogue social de branche	4
Dialogue social dans les territoires	4
Dialogue social dans l'entreprise	4
Conditions d'emploi	5
Organisation du travail	5
Heures supplémentaires	7
Temps de trajet inhabituel	8
Réglementation des périodes de travail et de repos	8
Travail à temps partiel	10
Compte épargne-temps	12
Ancienneté	12
Réfectoires et titres-restaurant	12
Congés payés et congés spéciaux	12
Salaires	13
Egalité professionnelle entre hommes et femmes	13
Bulletin de salaire. - Certificat de travail	13
Jeunes salariés	15
Qualifications professionnelles	15
Formation professionnelle	15
Dispositifs de formation professionnelle	17
Emploi des salariés âgés	18
Régimes complémentaires obligatoires de retraite	19
Epargne salariale	19
Régime obligatoire de prévoyance	19
Garanties supplémentaires de prévoyance	20
Régime professionnel complémentaire de santé	20
Santé et sécurité des salariés	20
Réalisations sociales	20
Régime professionnel complémentaire de santé	21
Date d'application	21

Chapitre II : Statut professionnel des ouvriers et des employés 21

Domaine d'application	21
Contrat de travail	21
Période d'essai	21
Salaires	21
Formation-qualification	21
Acomptes	22
Congés payés annuels	22
Durée du travail	22
Congés exceptionnels pour événements personnels	22
Maladies et accidents	22
Maternité - Congé parental	23
Préavis	23
Indemnités de licenciement	23

Chapitre III : Classification des personnels ouvriers et employés 23

Classement en catégorie ouvriers et employés	23
Modalités du classement en catégorie ouvriers et employés	24
Classification des ouvriers et employés	24

Chapitre III bis : Classification du personnel de maîtrise 24

Classement en catégorie maîtrise	24
Modalités du classement en catégorie ' Maîtrise '	25
Classification de la maîtrise	25

Chapitre IV : Dispositions particulières au personnel de maîtrise et aux cadres 25

Domaine d'application	25
Contrat de travail	25
Période d'essai	26
Organisation du travail	26
Rémunération	26
Forfait en jours	26
Congés exceptionnels pour événements personnels	26
Indisponibilité	27
Congés au bénéfice des parents	27
Préavis	27
Indemnité de licenciement	28
Rupture amiable du contrat de travail	28

Chapitre V : Classification des cadres 28

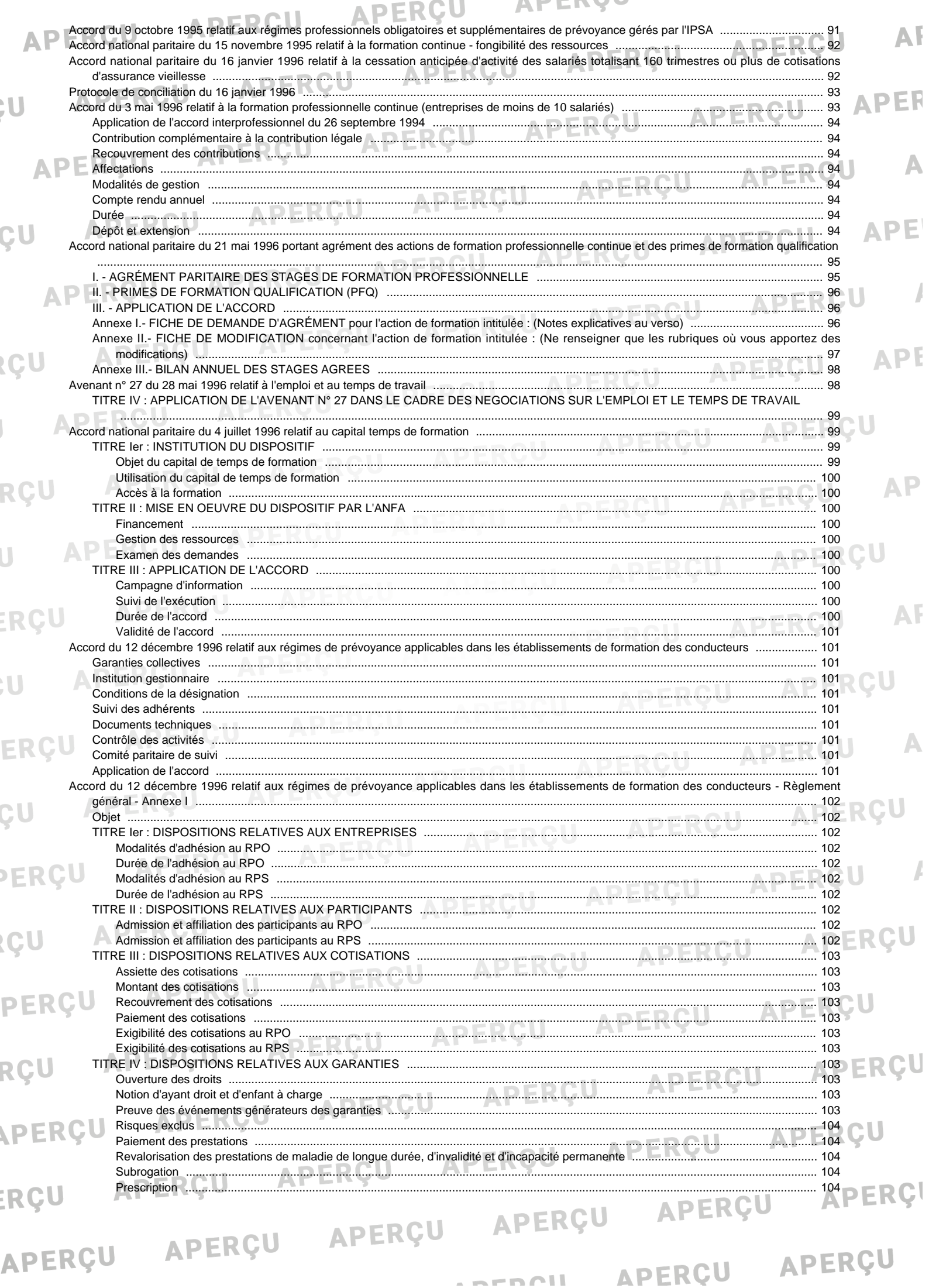
Classement en catégorie cadres	28
Modalités du classement en catégorie cadres	28

Classification des cadres	28
Chapitre VI : Statut du personnel affectés à la vente de véhicules et des salariés itinérants	29
Domaine d'application	29
Contrat de travail	29
Organisation du travail	29
Rémunération	29
Absences	30
Annexe : Régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	30
I. - Prestations garanties	30
II. - Bénéficiaires du RPCS	30
II. 1. Salariés	30
II. 2. Demandeurs d'emploi	30
III. - Modalités de la couverture	30
III. 1. Garanties collectives	30
III. 2. Garanties solidaires	31
III. 3. Couverture responsable	31
IV. - Actions de solidarité et de prévention	31
V. - Financement du RPCS	31
Notice d'information : Portabilité des prestations complémentaires de santé Notice d'information prévue par l'article 1.21 b de la convention collective	31
Notice d'information : Portabilité des droits du régime de prévoyance obligatoire Notice d'information prévue par l'article 1.21 b de la convention collective	32
Annexe : Accompagnement et insertion professionnelle des jeunes : programme d'actions de l'ANFA 2015-2019	32
Annexe : Apprentissage : objectifs de la période 2015-2019	34
Annexe : Contrats de professionnalisation	35
Annexe : Périodes de professionnalisation	36
Annexe : Certificats de qualification professionnelle	37
Annexe : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	39
Annexe : Validation des acquis de l'expérience	41
Chapitre Ier : Dispositions générales	41
Chapitre II : Dispositions particulières relatives à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle	42
Section 1 : Eligibilité de la demande	42
Section 2 : Information conseil	42
Section 3 : Accompagnement	42
Section 4 : Dossier de candidature	42
Section 5 : Organisation et déroulement de la validation	42
Section 6 : Dispositions financières	42
Section 7 : suivi	42
Chapitre III : Application	42
Textes Attachés	43
Annexe II - Application de la convention collective nationale du 15 janvier 1981 au personnel des établissements de formation des conducteurs et d'éducation à la sécurité routière Avenant n° 20 bis du 23 novembre 1993	43
CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION	43
CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION	43
Temps partiel	43
Ancienneté	43
Régimes de retraite	43
Régimes de prévoyance	44
Contrat de travail	44
Prime d'ancienneté et prime de formation-qualification	44
Congés exceptionnels	44
Maladies et accidents	44
Maternité et congés des parents	45
Licenciement	45
Départ à la retraite	45
Annexe 2-2 - application des 35 heures par attribution de jours de repos	45
1. Objet	45
2. Mise en oeuvre	45
3. Horaire de 39 heures avec repos annuel de 24 jours	46
4. Horaire de 37 heures avec repos annuel de 12 jours	46
Annexe 2-3 - annualisation des horaires de travail	46
1. Objet	46
2. Périmètre de l'annualisation	46
3. Mise en oeuvre de l'annualisation	46
4. Modalités de l'annualisation	47
5. Limitation des variations d'horaire	47
6. Suivi individuel	48
Annexe relative à l'accès au bénéfice des allègements de cotisations liés à la réduction du temps de travail	48
1. Objet	48
2. Conditions d'accès aux allègements de cotisations	49
3. Modalités de la réduction du temps de travail	50
Annexe : Compte épargne-temps	51
NOUVELLE ANNEXE : Compte épargne-temps	51
Annexe : Dispositions sur le dialogue social (Accord du 18 novembre 2014)	52
Avenant n° 2 du 21 décembre 1981 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail	53
TITRE Ier : DUREE DU TRAVAIL	53

TITRE II : EQUIVALENCES	54
TITRE III : CONGES PAYES	54
TITRE IV : JOURS FERIES	55
TITRE V : SALAIRES	55
TITRE VI : COMPENSATION	55
TITRE VII : DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PERSONNES DIRECTEMENT AFFECTEES A LA VENTE DE VEHICULES	56
TITRE VIII : DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX CADRES	56
TITRE IX : CAPITAL DE FIN DE CARRIERE	56
TITRE X : MODALITES DE MISE EN PLACE DU PRESENT AVENANT	56
Protocole d'accord du 27 novembre 1984 relatif à la formation professionnelle des jeunes	56
Annexe I. - Dispositions comptables et administratives	57
Annexe II. - Dispositions pédagogiques	58
Accord national du 15 février 1985 relatif aux actions et aux moyens de la formation professionnelle	59
1. Nature des actions de formation prioritaires	59
2. Formations en alternance à engager	59
3. Suivi des stagiaires	59
4. Information des entreprises	59
5. Qualifications acquises du fait d'actions de formation	59
6. Moyens reconnus aux délégués syndicaux, aux membres des comités d'entreprise et aux délégués du personnel	60
7. Conditions d'accueil et d'insertion de jeunes	60
8. L'apprentissage	60
9. Durée de l'accord et périodicité des négociations ultérieures	60
Accord annexé à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif à l'association paritaire d'action sociale et culturelle de l'automobile, du cycle et du motocycle (APASCA)	60
I. - Dispositions générales	60
II. - Dispositions financières	60
Accord annexé à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif aux statuts de l'APASCA	61
I. - Constitution de l'association	61
Institution	61
Objet	61
Membres de l'association	61
Durée de l'association	61
Assemblée générale	61
Modifications des statuts	61
Dissolution	61
II. - Administration et fonctionnement de l'association	61
Siège social	61
Exercice social	61
Composition du comité directeur	61
Pouvoirs du comité directeur	62
Réunion du comité directeur	62
Bureau	62
Comités régionaux	62
Exercice des fonctions	62
III. - Organisation financière de l'association	62
Ressources	62
Dépenses	62
Commission de contrôle	62
Avenant n° 14 du 2 mai 1988 relatif à la valorisation de la carrière et de la qualification des salariés	63
Avenant n° 15 du 6 juin 1988 relatif à la création et à la reconnaissance de certificats de qualification professionnelle	63
CHAPITRE Ier : CREATION DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	63
Création des certificats de qualification	63
Délivrance du certificat de qualification professionnelle.	64
Renouvellement, modification et suppression des certificats de qualification professionnelle.	64
CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSISON NATIONALE PARITAIRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	64
CHAPITRE III : RECONNAISSANCE DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LES CLASSIFICATIONS	64
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES	64
Accord du 30 juin 1988 relatif à la formation-qualification	64
Conditions d'attribution de la prime de formation-qualification	64
Critère d'établissement du nombre de points de formation-qualification s'attachant à chaque stage agréé	65
Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales de la branche du commerce et de la réparation automobile	65
CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES	65
Formation professionnelle dans les entreprises artisanales	65
Champ d'application	66
CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES	66
Ressources	66
Recouvrement des cotisations	66
Affectation des ressources	66
CHAPITRE III : DISPOSITIONS PEDAGOGIQUES	66
Prise en charge des actions de formation	66
Information des partenaires sociaux	66
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES	66
Dispositions administratives	66
Dispositions comptables	66

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES	66
Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales. Annexe. - Règlement intérieur de la section paritaire particulière n° 2	67
I. - Composition	67
II. - Décisions	67
III. - Fonctionnement	67
IV. - Dispositions diverses	67
Accord du 28 juin 1989 relatif au financement de la formation dans les entreprises artisanales (Pour l'exercice 1989)	68
Accord du 19 février 1992 relatif aux certificats de qualification professionnelle	68
CHAPITRE Ier : NATURE ET OBJETS DES CQP	68
Définition du CQP	68
Conditions d'obtention d'un CQP	68
Personnes pouvant obtenir un CQP	68
CHAPITRE II : INSTITUTION DES CQP	69
Création d'un CQP	69
Renouvellement, modification et suppression des CQP	69
CHAPITRE III : ORGANISATION DES CYCLES DE FORMATION - ORGANISATION DES STAGES	69
Accord du 24 juin 1992 relatif à la liste des diplômes et titres qualifiants	69
Annexe	70
1. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de maintenance et opérations techniques sur véhicules	70
2. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de réparation-collision	70
3. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de commerce	70
4. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de gestion	71
5. Autres diplômes	71
Accord du 10 septembre 1992 relatif à la participation à la formation professionnelle dans l'artisanat (entreprises de moins de 10 salariés)	71
Accord du 20 octobre 1992 relatif à la promotion des premières formations technologiques et professionnelles	72
TITRE Ier : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	72
Objectifs généraux	72
Formations de niveau V	72
Formations supérieures au niveau V	72
Orientations prioritaires	73
Mise en oeuvre de la stratégie de développement	73
TITRE II : MESURES D'EXECUTION GENERALES	73
TITRE III : MESURES PARTICULIERES A L'APPRENTISSAGE	73
Durée des contrats d'apprentissage	73
Durée de la formation en centre de formation des apprentis (CFA)	74
Formation et perfectionnement des enseignants de CFA	74
Aide à l'équipement et au fonctionnement des CFA	74
TITRE IV : MESURES PARTICULIERES A L'ENSEIGNEMENT A TEMPS PLEIN	74
Section 1: Sur le plan national	74
Section 2 : Sur le plan régional	74
TITRE V : DISPOSITIONS FINANCIERES	75
Accord national paritaire du 26 avril 1994 portant création d'un fonds d'assurance formation dans la branche des services de l'automobile	75
TITRE III : ADMINISTRATION DE L'ANFA	75
Gestion	75
Statuts	75
TITRE IV : APPLICATION DE L'ACCORD	76
Dépôt	76
Agréments	76
Extension	76
Entrée en vigueur	76
Suivi paritaire	76
Statuts de l'ANFA (avenant n° 9 du 19 avril 2012)	76
Titre Ier Dispositions générales	76
Titre II Administration de l'ANFA	76
Titre III Ressources et règles de gestion	79
Titre IV Application des statuts	79
Accord national paritaire du 27 avril 1994 aux missions confiées au GNFA	79
Accord du 7 février 1995 relatif à la réduction de la durée hebdomadaire du travail	80
TITRE Ier : MODULATIONS DES HORAIRES	81
1. Définition.	81
2. Cadre de la modulation.	81
3. Périodes de modulation.	81
4. Durée du travail.	81
5. Mise en place de la modulation.	81
6. Rémunération.	82
7. Dépassement imprévu de la moyenne annuelle de trente-neuf heures.	82
8. Prime de modulation.	82
9. Application de l'accord.	82
TITRE II : ANNUALISATION OU SAISONNALISATION DES HORAIRES	82
1. Définition.	82
2. Cadre de la variation des horaires.	82
3. Périodes de variation des horaires.	83
4. Durée du travail.	83

5. Mise en place de la variation des horaires.	83
6. Rémunération.	83
7. Dépassement imprévu de la moyenne de trente-huit heures.	84
8. Prime d'annualisation.	84
9. Prime de saisonnalisation.	84
10. Application de l'accord.	84
TITRE III : APPLICATION DE L'ACCORD	84
1. Modification ou interruption du régime de variation des horaires.	84
2. Adaptation de l'accord de modulation.	84
3. Adaptation de l'accord d'annualisation ou de saisonnalisation.	85
4. Dispositions finales.	85
Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement général - Annexe I	85
TITRE 1er : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES	85
Adhésion des entreprises	85
Durée de l'adhésion au RPO	85
Modalités d'adhésion au RPS	85
Durée de l'adhésion au RPS	85
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS	86
Admission et affiliation des participants au RPO	86
Admission et affiliation des participants au RPS	86
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS	86
Assiette des cotisations	86
Montant des cotisations	86
Recouvrement des cotisations	86
Paiement des cotisations	86
Exigibilité des cotisations au RPO	86
Exigibilité des cotisations au RPS	86
TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES	86
Ouverture des droits	86
Notion d'ayant droit et d'enfant à charge	86
Preuve des événements générateurs des garanties	87
Risques exclus	87
Paiement des prestations	87
Revalorisation des prestations de maladie de longue durée, d'invalidité et d'incapacité permanente	87
Subrogation	87
Prescription	87
TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	87
Frais de gestion	87
Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS) Annexe II à l'accord du 9 octobre 1995	87
Objet	88
TITRE 1er : GARANTIES SUPPLEMENTAIRES	88
Maladie de longue durée et invalidité	88
Décès	88
TITRE II : MENSUALISATION	88
Participants définis à l'article 6 a à l'exception des apprentis et b du règlement général	88
Participants définis à l'article 6 c du règlement général	88
TITRE III : COTISATIONS	88
Montant et répartition des cotisations	88
Cotisations personnalisées	88
ANNEXE TARIFAIRE DU RPS : (Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1996)	88
Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III	89
Objet	89
TITRE 1er : INCAPACITE TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL	89
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire	89
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	89
TITRE II : MALADIE DE LONGUE DUREE	89
Indemnités journalières de maladie de longue durée	89
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	89
TITRE III : INVALIDITE	90
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie	90
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie	90
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie	90
Rente complémentaire d'incapacité permanente	90
TITRE IV : DECES	90
Capital décès	90
Double effet	90
Capital décès anticipé	90
Pré-décès du conjoint ou d'un enfant à charge	90
TITRE V : RENTES DE CONJOINT SURVIVANT ET D'EDUCATION	90
Rente de conjoint survivant	90
Rente d'éducation	90
ANNEXE TARIFAIRE DU RPO : (Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1996)	91
Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du fonds social - Annexe IV	91
Objet	91
Financement	91
Aides attribuées	91



Accord du 9 octobre 1995 relatif aux régimes professionnels obligatoires et supplémentaires de prévoyance gérés par l'IPSA	91
Accord national paritaire du 15 novembre 1995 relatif à la formation continue - fongibilité des ressources	92
Accord national paritaire du 16 janvier 1996 relatif à la cessation anticipée d'activité des salariés totalisant 160 trimestres ou plus de cotisations d'assurance vieillesse	92
Protocole de conciliation du 16 janvier 1996	93
Accord du 3 mai 1996 relatif à la formation professionnelle continue (entreprises de moins de 10 salariés)	93
Application de l'accord interprofessionnel du 26 septembre 1994	94
Contribution complémentaire à la contribution légale	94
Recouvrement des contributions	94
Affectations	94
Modalités de gestion	94
Compte rendu annuel	94
Durée	94
Dépôt et extension	94
Accord national paritaire du 21 mai 1996 portant agrément des actions de formation professionnelle continue et des primes de formation qualification	95
I. - AGRÉMENT PARITAIRE DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	95
II. - PRIMES DE FORMATION QUALIFICATION (PFQ)	96
III. - APPLICATION DE L'ACCORD	96
Annexe I.- FICHE DE DEMANDE D'AGRÉMENT pour l'action de formation intitulée : (Notes explicatives au verso)	96
Annexe II.- FICHE DE MODIFICATION concernant l'action de formation intitulée : (Ne renseigner que les rubriques où vous apportez des modifications)	97
Annexe III.- BILAN ANNUEL DES STAGES AGREES	98
Avenant n° 27 du 28 mai 1996 relatif à l'emploi et au temps de travail	98
TITRE IV : APPLICATION DE L'AVENANT N° 27 DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS SUR L'EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL	99
Accord national paritaire du 4 juillet 1996 relatif au capital temps de formation	99
TITRE Ier : INSTITUTION DU DISPOSITIF	99
Objet du capital de temps de formation	99
Utilisation du capital de temps de formation	100
Accès à la formation	100
TITRE II : MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF PAR L'ANFA	100
Financement	100
Gestion des ressources	100
Examen des demandes	100
TITRE III : APPLICATION DE L'ACCORD	100
Campagne d'information	100
Suivi de l'exécution	100
Durée de l'accord	100
Validité de l'accord	101
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs	101
Garanties collectives	101
Institution gestionnaire	101
Conditions de la désignation	101
Suivi des adhérents	101
Documents techniques	101
Contrôle des activités	101
Comité paritaire de suivi	101
Application de l'accord	101
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement général - Annexe I	102
Objet	102
TITRE Ier : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES	102
Modalités d'adhésion au RPO	102
Durée de l'adhésion au RPO	102
Modalités d'adhésion au RPS	102
Durée de l'adhésion au RPS	102
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS	102
Admission et affiliation des participants au RPO	102
Admission et affiliation des participants au RPS	102
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS	103
Assiette des cotisations	103
Montant des cotisations	103
Recouvrement des cotisations	103
Paiement des cotisations	103
Exigibilité des cotisations au RPO	103
Exigibilité des cotisations au RPS	103
TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES	103
Ouverture des droits	103
Notion d'ayant droit et d'enfant à charge	103
Preuve des événements générateurs des garanties	103
Risques exclus	104
Paiement des prestations	104
Revalorisation des prestations de maladie de longue durée, d'invalidité et d'incapacité permanente	104
Subrogation	104
Prescription	104

TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	104
Frais de gestion	104
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe II	104
Objet	104
TITRE Ier : INCAPACITE TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL	104
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire	104
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	105
TITRE II : MALADIE DE LONGUE DUREE	105
Indemnités journalières de maladie de longue durée	105
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	105
TITRE III : INVALIDITE	105
Pension complémentaire d'invalidité de 1re catégorie	105
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie	105
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie	105
Rente complémentaire d'incapacité permanente	105
TITRE IV : DECES	105
Capital décès	105
Double effet	105
Capital décès anticipé	105
Pré-décès du conjoint ou d'un enfant à charge	106
Rente d'éducation	106
ANNEXE TARIFAIRE DU RPO	106
Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1997	106
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS) - Annexe III	106
Objet	107
TITRE Ier : GARANTIES SUPPLEMENTAIRES	107
Maladie de longue durée et invalidité	107
Décès	107
Rente de conjoint survivant	107
TITRE II : MENSUALISATION	107
Participants définis à l'article 6 a, à l'exception des apprentis, et 6 b du règlement général	107
Participants définis à l'article 6 c du règlement général	107
TITRE III : COTISATIONS	107
Montant et répartition des cotisations	107
ANNEXE TARIFAIRE DU RPS	107
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement de la garantie indemnité de fin de carrière - Annexe IV	108
Définition de la garantie	108
Montant de la garantie	108
Modalités de remboursement	108
Cotisations	108
Avenant n° 1 du 30 janvier 1997 relatif à la cessation anticipée d'activité	108
Accord du 9 avril 1998 relatif au régime de prévoyance des services de l'automobile, à l'exclusion des établissements de formation des conducteurs et des centres de formation des moniteurs	109
Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel obligatoire(RPO)	109
Objet	109
TITRE Ier : INCAPACITÉ TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL	109
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire	109
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	110
TITRE II : MALADIES DE LONGUE DUREE	110
Indemnités journalières de maladie de longue durée	110
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	110
TITRE III : INVALIDITE	110
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie	110
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie	110
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie	110
Rente complémentaire d'incapacité permanente	110
TITRE IV : DECES	110
Capital décès	110
Double effet	110
Capital décès anticipé	110
Pré-décès du conjoint ou d'un enfant à charge	111
TITRE V : RENTES DE CONJOINT SURVIVANT ET D'EDUCATION	111
Rente de conjoint survivant	111
Rente d'éducation	111
Montant des cotisations en vigueur à partir du 1er janvier 1998	111
Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS)	111
TITRE Ier : GARANTIES SUPPLEMENTAIRES	111
Maladie de longue durée et invalidité	111
Capitaux décès supplémentaires	111
Capital décès anticipé	112
TITRE II : MENSUALISATION	112

Participants définis à l'article 6 a à l'exception des apprentis et b du règlement général	112
Participants définis à l'article 6 c du règlement général	112
TITRE III : COTISATIONS	112
Montant et répartition des cotisations	112
Cotisations personnalisées	112
Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1998	112
Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement général	112
Objet	112
TITRE 1er : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES	113
Modalités d'adhésion au RPO	113
Durée de l'adhésion au RPO	113
Modalités d'adhésion au RPS	113
Durée de l'adhésion au RPS	113
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS	113
Admission et affiliation des participants au RPO	113
Admission et affiliation des participants au RPS	113
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS	113
Assiette des cotisations	113
Montant des cotisations	113
Recouvrement des cotisations	113
Paiement des cotisations	113
Exigibilité des cotisations au RPO	114
Exigibilité des cotisations au RPS	114
TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES	114
Ouverture des droits	114
Bénéficiaires	114
Preuve des événements générateurs des garanties	114
Risques exclus	114
Paiement des prestations	114
Revalorisation des prestations	115
Subrogation	115
Prescription	115
TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	115
Frais de gestion	115
Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs RÈGLEMENT GÉNÉRAL Accord du 9 avril 1998	115
Objet	115
TITRE 1er : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES	115
Modalités d'adhésion au RPO	115
Durée de l'adhésion au RPO	115
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS	115
Admission et affiliation des participants au RPO.	115
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS	116
Assiette des cotisations	116
Montant des cotisations	116
Recouvrement des cotisations	116
Paiement des cotisations	116
Exigibilité des cotisations au RPO.	116
TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES	116
Ouverture des droits	116
Bénéficiaires	116
Preuve des événements générateurs des garanties	116
Paiement des prestations	117
Revalorisation des prestations	117
Subrogation	117
Prescription	117
TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	117
Frais de gestion	117
Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) Accord du 9 avril 1998	117
Objet	117
TITRE 1er : INCAPACITES TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL	117
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire	117
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	118
TITRE II : MALADIE DE LONGUE DUREE	118
Indemnités journalières de maladie de longue durée	118
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	118
TITRE III : INVALIDITE	118
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie	118
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie	118
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie	118
Rente complémentaire d'incapacité permanente	118
TITRE IV : DECES	118
Capital décès	118
Double effet	118

Capital décès anticipé	119
Prédécess du conjoint ou d'un enfant à charge	119
TITRE V : RENTES DE SURVIE	119
Rente d'éducation	119
TITRE VI : CAPITALS DE FIN DE CARRIERE	119
Définition de la garantie	119
Montant de la garantie	119
Modalités de remboursement	119
ANNEXE TARIFAIRE DU RPO Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1998	119
Accord du 9 avril 1998 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs	120
Accord du 17 février 1999 relatif au développement de l'emploi en contrepartie de la cessation d'activité des salariés âgés	120
Avenant du 31 mars 2000 à l'accord national du 18 décembre 1998 sur les 35 heures	121
Préambule	121
Avenant n° 32 du 31 mars 2000 relatif aux salaires	125
Avenant n° 5 du 18 mai 2000 à l'accord national paritaire du 24 juin 1992 relatif à la liste des diplômes et titres qualifiants	125
LISTE DES DIPLOMES ET TITRES QUALIFIANTS	125
1. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de maintenance et opérations techniques sur véhicules	125
2. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de réparation-collision	126
3. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de commerce	126
4. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de gestion	126
5. Autres diplômes	127
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance (règlements)	127
ANNEXE I : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PRÉVOYANCE	127
Objet du règlement général	127
Adhésion des entreprises	127
Durée de l'adhésion	127
Affiliation des participants	128
Fixation des cotisations	128
Paiement des cotisations	128
Droit aux prestations	128
Bénéficiaires	129
Preuve des événements générateurs de garanties	129
Paiement des prestations	129
Revalorisation des prestations	130
Recours contre les tiers responsables	130
Prescription	130
Annexe au règlement général de prévoyance : Portabilité des droits du régime de prévoyance obligatoire (Notice d'information prévue par l'article 7c du règlement général de prévoyance)	130
ANNEXE II : REGIME PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE DE PREVOYANCE (RPO)	131
Objet	131
TITRE Ier : INCAPACITE TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL	131
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire	131
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	131
TITRE II : INDISPONIBILITE DE LONGUE DUREE	131
Indemnités journalières de maladie de longue durée	131
Reprise temporaire d'une activité salariée	131
TITRE III : INVALIDITE	131
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie	131
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie	132
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie	132
Rente complémentaire d'incapacité permanente	132
TITRE IV : DECES	132
Règlements de prévoyance	132
TITRE V : RENTES DE CONJOINT SURVIVANT ET D'EDUCATION	132
TITRE VI : INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET CAS ASSIMILES	132
Fonds collectif	132
Capital de fin de carrière	133
Dispositions transitoires	133
Calcul des droits	133
Liquidation des droits	134
Salariés ayant travaillé à temps partiel	134
ANNEXE TARIFAIRE DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE	134
COTISATIONS DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2005	134
ANNEXE III : NOTICE PORTABILITE DES DROITS DU REGIME DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE	134
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance complémentaire	135
CHAPITRE Ier : DESIGNATION DE L'ORGANISME ASSUREUR	135
CHAPITRE II : ENTREPRISES NON ADHERENTES A L'IPSA	135
CHAPITRE III : SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU REGIME DE PREVOYANCE	136
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif au capital fin de carrière	136
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif au fonctionnement du paritarisme	137
Objet de l'accord	137
Missions du CESA	137
Rapport d'activité	137



Application du présent accord	137
Annexe	138
STATUTS DU CENTRE D'ÉTUDES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE (CESA)	138
Constitution	138
Dénomination	138
Siège	138
Durée	138
Composition	138
Objet	138
Administration	138
Ressources	138
Contrôle paritaire	138
Délibération paritaire du 16 novembre 2000 autorisant une dérogation particulière à la mutualisation des indemnités de départ à la retraite (1)	138
Délibération paritaire du 16 novembre 2000 relative au CEASACM	139
Délibération paritaire du 16 novembre 2000 relative aux prestations 'maladie de longue durée' et 'invalidité'	139
Avenant n° 33 du 16 novembre 2000 relatif à la protection sociale complémentaire - redéploiement	140
Chapitre IV : Adaptation des autres dispositions conventionnelles relatives à la protection sociale et au dialogue paritaire	140
Accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale et à la création d'Inter-Auto-Plan	140
Objet	141
Champ d'application	141
Organismes désignés	141
Durée	141
Publicité	141
Application de l'accord	141
ANNEXE II : CRITERES DES CHOIX DE PLACEMENT ET NOTICES D'INFORMATION	141
Règlement portant dispositions générales d'Inter Auto Plan	142
Annexe 1	142
Annexe 2	142
Règlement relatif au plan d'épargne à 5 ans (PEI)	142
I. - Dispositions spécifiques	142
II. - Accord de participation volontaire	142
Règlement relatif au plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-I)	142
Avenant n° 34 du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale	142
Avenant du 6 décembre 2002 relatif au règlement d'Inter-Auto-Plan - rectificatif au règlement du 27 juin 2002	142
Avenant n° 35 du 6 décembre 2002 relatif aux qualifications et aux classifications professionnelles	142
Préambule	142
TITRE Ier : DEFINITION ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	143
TITRE II : CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES	143
TITRE III : ADAPTATION DU STATUT DES VENDEURS ET ITINERANTS	143
TITRE IV : REPERTOIRE DES QUALIFICATIONS DE BRANCHE	143
TITRE V : REPERTOIRE DES CERTIFICATIONS	143
TITRE VI : RECLASSEMENTS	143
Période transitoire de reclassement	143
Modalités de reclassement	143
TITRE VII : APPLICATION DE L'AVENANT N° 35	144
RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS CCN SERVICES DE L'AUTOMOBILE	144
Annexe à l'avenant n° 35 du 6 décembre 2002	144
Avenant n° 35 du 6 décembre 2002 relatif au répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA) - Annexe	145
TABLE DES MATIÈRES	145
PREAMBULE	145
Panorama des qualifications de branche	145
I. - Qualifications spécifiques	145
II. - Qualifications transversales	146
III. - Qualifications génériques	146
PRÉAMBULE du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile	147
A-1 MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE MÉCANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLE	147
A-2 OPÉRATEUR SERVICE RAPIDE	148
A-3 MÉCANICIEN CYCLES	148
A-4 MÉCANICIEN AUTOMOBILE SPÉCIALISTE MÉCANICIEN MOTOCYCLE SPÉCIALISTE	149
A-5 OPÉRATEUR SPÉCIALISTE SERVICE RAPIDE	149
A-6 TECHNICIEN ÉLECTRICIEN-ÉLECTRONICIEN AUTOMOBILE TECHNICIEN CONFIRMÉ MOTOCYCLE	150
A-7 CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES	151
A-8 TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE	151
A-9 RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTE CHEF D'ÉQUIPE ATELIER	152
A-10 GESTIONNAIRE D'ATELIER CONTREMAITRE D'ATELIER	152
A-11 CHEF APRÈS-VENTE	153
B-1 MÉCANICIEN COLLISION (1)	153
B-2 TÔLIER-FERREUR	154
B-3 TÔLIER SPÉCIALISTE	154
B-4 TÔLIER CONFIRMÉ	155
B-5 PEINTRE PRÉPARATEUR	155
B-6 PEINTRE SPÉCIALISTE	156
B-7 PEINTRE CONFIRMÉ	156
B-8 CARROSSIER-PEINTRE	157
C-1 HÔTESSE D'ACCUEIL CHARGÉ D'ACCUEIL	157

C-2 ASSISTANT(E) DE VENTE AUTOMOBILE VENDEUR(SE) MOTOCYCLES	157
C-3 VENDEUR(SE)	158
C-4 CONSEILLER(ÈRE) EN FINANCEMENT	158
C-5 ATTACHÉ(E) COMMERCIAL(E)	159
C-6 CONSEILLER(ÈRE) DES VENTES	160
C-7 ADJOINT CHEF DES VENTES	160
C-8 CHEF DES VENTES (VP/VU/VI)	161
D-1 MAGASINIER	161
D-2 MAGASINIER-VENDEUR PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES CONSEILLER DE VENTE VENDEUR BOUTIQUE	162
D-3 MAGASINIER-VENDEUR CONFIRMÉ PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES CONSEILLER DE VENTE CONFIRMÉ VENDEUR BOUTIQUE CONFIRMÉ	162
D-4 VENDEUR ITINÉRANT PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	163
D-5 CHEF D'ÉQUIPE VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES CHEF DE SECTEUR VENTE ITINÉRANTE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	163
D-6 GESTIONNAIRE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	164
D-7 CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	165
E-1 OPÉRATEUR PRÉPARATION VÉHICULES	165
E-2 RÉNOVATEUR VO	166
E-3 CHEF D'ÉQUIPE PRÉPARATION-LIVRAISON	166
F-1 DÉPANNÉUR-REMORQUEUR VL	167
F-2 DÉPANNÉUR-REMORQUEUR PL	167
G-1 CONTRÔLEUR TECHNIQUE	168
G-2 CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ	168
G-3 CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE	168
H-1 DÉMONTEUR AUTOMOBILE	169
H-2 DÉMONTEUR AUTOMOBILE SPÉCIALISTE	169
H-3 DÉMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ	170
H-4 AGENT DE SÉCURITÉ QUALITÉ EN DÉMONTAGE AUTOMOBILE	170
I-1 OPERATEUR(TRICE) STATION-SERVICE	171
I-2 CHEF DE STATION	171
J-1 AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION	172
J-2 CHEF D'AGENCE DE LOCATION	172
K-1 ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE	173
K-2 ENSEIGNANT DE LA CONDUITE DEUX ROUES ENSEIGNANT DE LA CONDUITE GROUPE LOURD	173
K-3 COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS AUTO	173
K-4 COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS MOTO COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS GROUPE LOURD	174
K-5 FORMATEUR D'ENSEIGNANTS	175
K-6 DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE	175
L-1 AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	175
L-2 AGENT RESPONSABLE DE STATIONNEMENT	176
M-1 EMPLOYÉ(E) ADMINISTRATIF(VE)	176
M-2 SECRÉTAIRE	177
M-3 SECRÉTAIRE CONFIRMÉ(E)	177
M-4 ASSISTANT(E) DE DIRECTION CHEF DE GROUPE ADMINISTRATIF	177
N-1 EMPLOYÉ(E) DE COMPTABILITÉ	178
N-2 COMPTABLE	178
N-3 COMPTABLE CONFIRMÉ(E)	179
N-4 CHEF DE GROUPE DE COMPTABILITÉ	179
N-5 GESTIONNAIRE DE COMPTABILITÉ	179
N-6 CHEF DE COMPTABILITÉ	180
Z-1 OPÉRATEUR	180
Z-2 OPÉRATEUR SPÉCIALISTE	181
Z-3 OPÉRATEUR CONFIRMÉ	181
Z-4 TECHNICIEN EXPERT	182
Z-5 COORDINATEUR	182
Z-6 CHEF D'ÉQUIPE CHEF DE GROUPE	182
Z-7 GESTIONNAIRE	183
Z-8 CADRE TECHNIQUE	183
Z-9 CADRE EXPERT ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	184
Z-10 CHEF DE SERVICE	184
Z-11 CADRE DIRIGEANT	185
Avenant n° 1 du 23 avril 2003 à l'accord du 27 octobre 1999 relatif aux certificats de qualification professionnelle	185
Conditions de prise en charge des contrats de qualification	185
Suivi paritaire	185
Application de l'avenant	185
Table des matières	186
PREAMBULE	186
Panorama des qualifications de branche	186
Avenant n° 6 du 26 juin 2003 à l'avenant du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance	187
Avenant n° 36 du 26 juin 2003 relatif aux garanties supplémentaires de prévoyance	187
Accord du 24 septembre 2003 portant modification du règlement d'Inter-Auto-Plan	188
Avenant n° 34 bis du 24 septembre 2003 relatif à l'épargne salariale	188
Accord du 29 octobre 2003 portant modification des statuts du CESA	188
Avenant n° 3 du 29 octobre 2003 relatif au fonctionnement du paritarisme	189
Avenant du 19 novembre 2003 relatif à la formation à la prévention des risques liés à l'amiante	189
Annexe	190

Support des actions d'information préventive dispensées par les entreprises et des modules de formation professionnelle initiale ou continue destinés aux salariés susceptibles d'être exposés aux poussières d'amiante	190
Avenant n° 4 du 13 janvier 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au fonctionnement du paritarisme	191
Avenant n° 37 du 13 janvier 2004 relatif au travail de nuit et au régime d'équivalence	191
ANNEXE	192
Accord paritaire national relatif à l'application de l'avenant n° 37	192
Avenant n° 38 du 20 janvier 2004 relatif aux qualifications professionnelles	193
RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS CCN SERVICES DE L'AUTOMOBILE	193
Avenant n° 39 du 18 février 2004 relatif au départ à la retraite	195
Accord du 18 février 2004 annexé à l'avenant n° 39 relatif à la mise à la retraite	196
Avenant n° 39 bis du 18 mars 2004 relatif à la mise à la retraite	196
Avenant n° 3 du 30 juin 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au paritarisme	196
Avenant n° 7 du 30 juin 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance	197
Avenant n° 40 du 30 juin 2004 relatif au dialogue paritaire de branche	197
Avenant n° 41 du 28 septembre 2004 relatif à l'APASCA	197
Avenant n° 42 du 19 octobre 2004 relatif au dialogue social	198
Lettre d'adhésion en date du 6 décembre 2004 de la fédération des commerces et des services UNSA à la convention collective nationale des services de l'automobile	198
Avenant n° 1 du 9 décembre 2004 à l'accord du 15 mars 2001 relatif aux statuts de l'IPSA	198
RÈGLEMENT DE LA 'COMMISSION DE RECOURS GRACIEUX' (en application de l'article 7.2 des statuts de l'IPSA)	199
Avenant n° 4 du 9 décembre 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux statuts du CESA	199
Annexe : statuts du CESA	199
Constitution	199
Objet	199
Siège et durée de l'association	200
Conseil d'administration	200
Assemblée générale	200
Président et secrétaire	200
Ressources et dépenses	201
Dissolution de l'association	201
Formalités	201
Avenant n° 8 du 9 décembre 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance - règlements	201
I. - Modifications du RGP	201
II - Modifications du RPO	201
Accord du 14 décembre 2004 relatif à la validation des acquis de l'expérience	202
CHAPITRE Ier : DISPOSITIONS GENERALES	202
CHAPITRE II : DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	202
Section 1 : Eligibilité de la demande	202
Section 2 : Information conseil	202
Section 3 : Accompagnement	202
Section 4 : Dossier de candidature	203
Section 5 : Organisation et déroulement de la validation	203
Section 6 : Dispositions financières	203
Information conseil	203
Accompagnement	203
Procédure de validation	203
Section 7 : Suivi	203
CHAPITRE III : APPLICATION	203
Avenant n° 2 du 14 décembre 2004 relatif au règlement d'Inter-Auto-Plan	203
Avenant n° 34 ter du 14 décembre 2004 relatif à l'épargne salariale	204
Avenant n° 43 du 14 décembre 2004 relatif à la formation professionnelle	204
Avenant n° 7 du 24 mars 2005 relatif à la modification des statuts de l'ANFA (formation professionnelle)	205
Avenant n° 42 bis du 19 avril 2005 relatif au dialogue social	206
Avenant n° 9 du 13 septembre 2005 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance - règlements RGP et RPO	206
I. - Modifications du règlement général de prévoyance (RGP)	206
II - Modifications du règlement du régime professionnel obligatoire de prévoyance (RPO)	206
III - Tarification du régime professionnel obligatoire de prévoyance (RPO)	206
IV - Application du présent avenant	207
Cotisations de prévoyance obligatoire à partir du 1er janvier 2006	207
Avenant n° 45 du 13 septembre 2005 relatif à la sauvegarde du régime professionnel de protection sociale	207
Accord du 14 décembre 2005 relatif à la prévoyance complémentaire	208
Délibération n° 13-05 du 14 décembre 2005 relative à la mise à jour du répertoire national des certifications (RNC)	208
Répertoire national des certifications CCN services de l'automobile	209
Délibération n° 14-05 du 14 décembre 2005 relative à l'édition 2006 du RNQSA	211
QUALIFICATIONS SPECIFIQUES	211
Vendeur confirmé véhicules industriels	211
Attaché commercial véhicules industriels	212
Conseiller des ventes véhicules industriels	212
Agent d'opérations location spécialiste	213
Formateur du transport routier	213
Formateur conduite d'engins	214
Assistant(e) d'exploitation de stationnement adjoint au responsable d'exploitation de stationnement	214
Technicien confirmé mécanique automobile	215
Technicien confirmé mécanique véhicules industriels.	215
Vendeur	215

Vendeur automobile confirmé	216
Attaché commercial	216
Conseiller des ventes	217
Agent d'exploitation de stationnement	218
Responsable d'exploitation de stationnement	218
Secrétaire	219
Secrétaire confirmé(e)	219
Avenant du 18 janvier 2006 relatif au financement de la formation professionnelle	220
Contribution au développement de la formation professionnelle continue	220
Recouvrement de la contribution	220
Affectation	220
Dépôt et extension	220
Avenant n° 2 du 14 mars 2006 à l'accord du 15 mars 2001 relatif à la prévoyance	220
Avenant n° 45 bis du 14 mars 2006 relatif à la sauvegarde du régime professionnel de protection sociale	222
Accord du 19 septembre 2006 relatif au plan d'action pour le développement des compétences dans les ateliers de maintenance et de réparation	222
Plan d'action TPE	223
TITRE 1er : DIAGNOSTIC ET ADAPTATION DES COMPETENCES DES PERSONNELS DES TPE	223
Populations visées	223
Détermination des actions	223
Partenariat avec les pouvoirs publics	223
TITRE II : MESURES COMPLEMENTAIRES	223
Développement de la VAE dans le dispositif des CQP de branche	223
Reprise d'entreprise	223
Outils et méthode pour le diagnostic des compétences des salariés	223
TITRE III : MISE EN OEUVRE	223
Rôle de l'ANFA	223
Rôle du GNFA	223
Durée	224
Avenant n° 10 du 19 septembre 2006 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance - règlement du RPO	224
Accord du 13 novembre 2006 relatif au repos dominical (Savoie)	224
Avenant n° 3 du 16 novembre 2006 à l'accord du 15 mars 2001 relatif à la prévoyance	225
Avenant n° 5 du 21 décembre 2006 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au paritarisme	225
Avenant n° 48 du 21 décembre 2006 relatif à l'action des partenaires sociaux	226
Avenant n° 8 du 24 janvier 2007 relatif au paritarisme et à la commission paritaire nationale : modification des statuts	227
Avenant n° 49 du 13 février 2007 relatif au temps de déplacement professionnel	228
Accord du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNC	228
I.- PROCESSUS DE MODIFICATION DU RNQSA	229
Dépôt des demandes	229
Réception des demandes	229
Instruction des demandes	229
Décisions paritaires sur le RNQSA	229
Application des modifications du RNQSA	229
II.- PROCESSUS DE MODIFICATION DU RNC	229
Propositions de modifications	229
Décisions paritaires sur le RNC	229
Application des modifications du RNCSA	229
III.- MODALITÉS D'EXAMEN DES DEMANDES DE MODIFICATION DU RNQSA	229
Principe de lisibilité du RNQSA	229
Homogénéité du RNQSA	229
Identité des qualifications professionnelles	229
Spécificité des métiers des services de l'automobile	230
Importance quantitative des qualifications	230
Pérennité des qualifications	230
IV.- APPLICATION DE L'ACCORD	230
Application du présent accord	230
Application directe du présent accord	230
Entrée en vigueur	230
Avenant n° 1 du 14 juin 2007 à l'accord portant sur l'épargne salariale Inter-Auto-Plan	230
Avenant n° 3 du 14 juin 2007 relatif au règlement Inter-Auto-Plan	231
ANNEXES	234
Annexe I	234
Annexe II	236
Annexe III	238
Annexe IV	239
Annexe V	241
RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION	241
Objet de la présente annexe	241
Formule de calcul de la RSP	241
Répartition de la RSP	242
Gestion de la participation	242
Annexe VI	242
Adhésion par lettre du 29 juin 2007 de la FGMM CFDT à différents accords relatifs à l'épargne salariale	242
Avenant n° 1 du 25 septembre 2007 portant renouvellement de l'accord du 27 juin 2000	243
Accord du 27 novembre 2007 relatif à la formation professionnelle des jeunes	243
Objet de l'accord	244

CHAPITRE Ier.- PRINCIPES GENERAUX	244
Section 1.- Divers dispositifs de formation des jeunes	244
Les formations sous statut scolaire	244
Les contrats de professionnalisation	244
L'apprentissage	244
Section 2.- Mesures transversales aux 3 dispositifs	244
Valorisation des métiers des services de l'automobile	244
Adaptation à de nouveaux publics	244
Mobilité européenne	244
Ouvertures dans les lycées des métiers	244
Section 3.- Dispositions communes aux filières	244
Mission de l'ANFA	244
CHAPITRE II.- DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPRENTISSAGE	245
Section 1.- Développement de la proximité	245
Principe	245
Modalités	245
Section 2.- Développement de la qualité	245
Principe	245
Section 3.- Financement du dispositif	245
CHAPITRE III.- DISPOSITIONS DIVERSES	245
Délibération n° 11-07 du 20 décembre 2007 relative à la mise à jour des certifications reconnues par la branche	246
RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS	246
FICHES DE QUALIFICATION RECTIFIEES	248
A-3.1MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILEMÉCANICIEN DE MAINTENANCE VÉHICULES INDUSTRIELSMÉCANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES	248
A-6.1MÉCANICIEN SPÉCIALISTE AUTOMOBILEMÉCANICIEN SPÉCIALISTE VÉHICULES INDUSTRIELSMÉCANICIEN SPÉCIALISTE MOTOCYCLES	249
A-6.2ÉLECTRICIEN SPÉCIALISTE AUTOMOBILEÉLECTRICIEN SPÉCIALISTE VÉHICULES INDUSTRIELS	249
A-6.5MÉCANICIEN SPÉCIALISTE CYCLES	250
A-9.1TECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE AUTOMOBILETECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE VÉHICULES INDUSTRIELS	251
A-9.2TECHNICIEN ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN AUTOMOBILETECHNICIEN CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELSTECHNICIEN CONFIRMÉ MOTOCYCLES	251
A-12.2TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILETECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE VÉHICULES INDUSTRIELSTECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE MOTOCYCLES	252
A-20.1RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTE - CHEF D'ÉQUIPE ATELIERCHEF D'ÉQUIPE MOTOCYCLES	253
A-20.2AGENT DE MAÎTRISE ATELIER	254
A-23.1GESTIONNAIRE D'ATELIERMAÎTRE D'ATELIER	255
AC-1.1CADRE TECHNIQUE D'ATELIER	255
AC-2.1ADJOINT AU CHEF APRÈS-VENTERESPONSABLE D'ATELIER	256
AC-3.1CHEF APRÈS-VENTE	256
C-3.1HÔTESSE D'ACCUEILCHARGÉ D'ACCUEIL	257
C-6.1ASSISTANT DE VENTE AUTOMOBILEVENDEUR MOTOCYCLES	257
C-12.1CONSEILLER EN FINANCEMENT	258
C-20.1VENDEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ	258
C-20.2VENDEUR CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELS	259
C-23.1ATTACHÉ COMMERCIAL	260
CC-2.1ADJOINT AU CHEF DES VENTES	260
CC-3.1CHEF DES VENTES (VP, VU, VI)	261
DC-1.1CADRE TECHNIQUE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	261
DC-2.1ADJOINT AU CHEF DES VENTESPIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRESRESPONSABLE DE MAGASIN	262
DC-3.1CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	263
E-3.1OPÉRATEUR PRÉPARATION VÉHICULES	264
E-6.1RÉNOVATEUR VO	264
E-20.1CHEF D'ÉQUIPE PRÉPARATION-LIVRAISON	265
G-6.1CONTRÔLEUR TECHNIQUE VL	265
G-6.2CONTRÔLEUR TECHNIQUE PL	266
G-9.1CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ VL	266
G-9.2CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ PL	267
G-20.1CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE VL	267
G-20.2CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE PL	268
H-20.1AGENT DE SECURITÉ QUALITÉ EN DÉMONTAGE AUTOMOBILE	268
I-20.1CHEF DE STATION	269
J-3.1AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION	269
J-6.1AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION SPÉCIALISTE	270
J-17.1COORDINATEUR PRÉPARATION DE VÉHICULES DE LOCATIONCOORDINATEUR PRÉPARATION DE VÉHICULES DE LOCATION	270
J-20.1CHEF DE GROUPE OPÉRATIONNEL	271
J-23.1CHEF D'AGENCE(S) DE LOCATION	271
L-3.1AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	272
L-17.1ASSISTANT(E) D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENTADJOINT AU RESPONSABLE D'EXPLOITATIONDE STATIONNEMENT	272
L-20.1RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	273
NC-1.1CADRE DE COMPTABILITÉ	273
NC-2.1ADJOINT AU CHEF DE COMPTABILITÉRESPONSABLE DE COMPTABILITÉ	274
Délibération n° 12-07 du 20 décembre 2007 relative à la réforme du bac professionnel	275
Section 1.- Dispositions relatives à la formation sous statut scolaire	275

Section 2. - Dispositions relatives à l'apprentissage	276
Section 3. - Dispositions communes	276
Avenant n° 51 du 29 mai 2008 relatif aux heures supplémentaires	276
TITRE Ier.- RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES	276
TITRE II.- APPLICATION DE L'AVENANT	277
Accord du 3 juillet 2008 relatifs aux RNQSA et RNC pour 2009	277
Répertoire des qualifications	278
Répertoire des certifications	278
Procédures	278
REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2009	278
REPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2009	280
A.3.1MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE - MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES INDUSTRIELS - MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES	281
A.3.3OPERATEUR SERVICE RAPIDE	282
A.3.4OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS	283
A.3.5MECANICIEN CYCLES	283
A.6.1MECANICIEN SPECIALISTE AUTOMOBILE - MECANICIEN SPECIALISTE VEHICULES INDUSTRIELS - MECANICIEN SPECIALISTE MOTOCYCLES	284
A.6.2ELECTRICIEN SPECIALISTE AUTOMOBILE - ELECTRICIEN SPECIALISTE VEHICULES INDUSTRIELS	285
A.6.3OPERATEUR SPECIALISTE SERVICE RAPIDE	285
A.6.4OPERATEUR SPECIALISTE MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS	286
A.6.5MÉCANICIEN SPÉCIALISTE CYCLES	287
A.9.1TECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE AUTOMOBILE - TECHNICIEN CONFIRMÉ MECANIQUE VEHICULES INDUSTRIELS	287
A.9.2TECHNICIEN ÉLECTRICIEN-ÉLECTRONICIEN AUTOMOBILE - TECHNICIEN CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELS - TECHNICIEN CONFIRMÉ MOTOCYCLES	288
A.9.5CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES	289
A.9.6TECHNICIEN GARANTIE APRÈS-VENTE	290
A.12.2TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILETECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE VÉHICULES INDUSTRIELSTECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE MOTOCYCLES	290
A.12.6SPÉCIALISTE GARANTIE APRÈS-VENTE	292
A.20.1RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTECHEF D'ÉQUIPE ATELIERCHEF D'ÉQUIPE MOTOCYCLES	292
A.20.2AGENT DE MAÎTRISE ATELIER	293
A.23.1GESTIONNAIRE D'ATELIERCONTREMAÎTRE D'ATELIER	294
A.C.I.1CADRE TECHNIQUE D'ATELIER	295
A.C.II.1ADJOINT AU CHEF APRÈS-VENTERESPONSABLE D'ATELIER	295
A.C.III.1CHEF APRÈS-VENTE	296
B.3.1TÔLIER-FERREUR	297
B.3.2PEINTRE PRÉPARATEUR	297
B.3.3MÉCANICIEN COLLISION (1)	298
B.6.1TÔLIER SPÉCIALISTE	298
B.6.2PEINTRE SPÉCIALISTE	299
B.9.1TÔLIER CONFIRMÉ	300
B.9.2PEINTRE CONFIRMÉ	301
B.12.1CARROSSIER-PEINTRE	301
C.3.1HÔTESSE D'ACCUEILCHARGÉ D'ACCUEIL	302
C.6.1ASSISTANT DE VENTE AUTOMOBILEVENDEUR MOTOCYCLES	302
C.9.1VENDEUR	303
C.12.1CONSEILLER EN FINANCEMENT	303
C.20.1VENDEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ	304
C.20.2VENDEUR CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELS	305
C.23.1ATTACHÉ COMMERCIAL	305
C.23.2ATTACHÉ COMMERCIAL VÉHICULES INDUSTRIELS	306
C.C.I.1CONSEILLER DES VENTES	307
C.C.I.2CONSEILLER DES VENTES VÉHICULES INDUSTRIELS	308
C.C.II.1ADJOINT AU CHEF DES VENTES	309
C.C.III.1CHEF DES VENTES (VP, VU, VI)	309
D.3.1MAGASINIER	310
D.6.1MAGASINIER-VENDEUR PIÈCES DE RECHANGEET ACCESSOIRESCONSEILLER DE VENTE PRAVENDEUR BOUTIQUE PRA	310
D.9.1 MAGASINIER-VENDEUR CONFIRMÉPIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRESCONSEILLER DE VENTE CONFIRMÉ PRAVENDEUR BOUTIQUECONFIRMÉ PRA	311
D.9.2VENDEUR ITINÉRANT PIÈCES DE RECHANGEET ACCESSOIRES	312
D.20.1CHEF D'ÉQUIPE VENTES PIÈCESDE RECHANGE ET ACCESSOIRESCHEF DE SECTEUR VENTE ITINÉRANTEPIÈCES DE RECHANGÉ ET ACCESSOIRES	312
D.23.1GESTIONNAIRE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	313
D.C.I.1CADRE TECHNIQUEPIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	314
D.C.II.1ADJOINT AU CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGEET ACCESSOIRES RESPONSABLE DE MAGASIN	315
D.C.III.1CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	315
E.3.1OPÉRATEUR PRÉPARATION VÉHICULES	316
E.6.1RÉNOVATEUR VO	317
E.6.2 METTEUR EN MAIN DE VEHICULE	317
E.20.1CHEF D'ÉQUIPE PRÉPARATION-LIVRAISON	318
F.3.1DÉPANNÉUR-REMORQUEUR VL	319
F.6.1DÉPANNÉUR-REMORQUEUR PL	319
G.6.1 CONTRÔLEUR TECHNIQUE VL	320
G.6.2CONTRÔLEUR TECHNIQUE PL	320

G.9.1CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ VL	320
G.9.2CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ PL	321
G.20.1CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE VL	321
G.20.2CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE PL	322
H.3.1DÉMONTEUR AUTOMOBILE	323
H.6.1DÉMONTEUR AUTOMOBILE SPÉCIALISTE	323
H.9.1DÉMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ	324
H.20.1AGENT DE SÉCURITÉQUALITÉ EN DÉMONTAGE AUTOMOBILE	324
I.3.1OPÉRATEUR STATION-SERVICE	325
I.20.1CHEF DE STATION	325
J.3.1AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION	326
J.6.1AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION SPÉCIALISTE	327
J.17.1COORDINATEUR PRÉPARATION DE VÉHICULES DE LOCATION	327
J.20.1CHEF DE GROUPE OPÉRATIONNEL	328
J.23.1CHEF D'AGENCE(S) DE LOCATION	328
K.3.1ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE	329
K.6.1ENSEIGNANT DE LA CONDUITE DEUX-ROUESENSEIGNANT DE LA CONDUITE GROUPE LOURD	329
K.6.2COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS AUTO	330
K.6.3FORMATEUR DU TRANSPORT ROUTIER	330
K.6.4FORMATEUR CONDUITE D'ENGINS	331
K.9.2COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS MOTOCOORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS GROUPE LOURD	331
K.20.1FORMATEUR D'ENSEIGNANTS	332
K.C.I.1DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE	332
L.3.1AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	333
L.6.1OPÉRATEUR DE STATIONNEMENT	333
L.17.1ASSISTANT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENTADJOINT AU RESPONSABLED'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	334
L.20.1RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	334
M.3.1EMPLOYÉ ADMINISTRATIF	335
M.6.1SECRÉTAIRE	336
M.9.1SECRÉTAIRE CONFIRMÉ	336
M.20.1ASSISTANT DE DIRECTIONCHEF DE GROUPE ADMINISTRATIF	337
N.3.1EMPLOYÉ DE COMPTABILITÉ	337
N.6.1COMPTABLE	338
N.9.1COMPTABLE CONFIRMÉ	338
N.20.1CHEF DE GROUPE DE COMPTABILITÉ	339
N.23.1GESTIONNAIRE DE COMPTABILITÉ	340
N.C.I.1CADRE DE COMPTABILITÉ	340
N.C.II.1ADJOINT AU CHEF DE COMPTABILITÉRESPONSABLE DE COMPTABILITÉ	341
N.C.III.1CHEF DE COMPTABILITÉ	342
Z.3.1OPÉRATEUR	342
Z.6.1OPÉRATEUR SPÉCIALISTE	343
Z.9.1OPÉRATEUR CONFIRMÉ	343
Z.12.1TECHNICIEN EXPERT	344
Z.17.1COORDINATEUR	345
Z.20.1MAÎTRISE TECHNIQUECHEF D'ÉQUIPE. - CHEF DE GROUPE	345
Z.23.1GESTIONNAIRE	346
Z.C.I.1CADRE TECHNIQUE	346
Z.C.II.1CADRE EXPERTADJOINT AU CHEF DE SERVICE	347
Z.C.III.1CHEF DE SERVICE	347
Z.C.IV.1CADRE DIRIGEANT	348
Avenant n° 11 du 25 septembre 2008 relatif à la prévoyance	348
Avenant n° 53 du 25 septembre 2008 relatif au champ d'application de la convention	349
Avenant n° 54 du 21 janvier 2009 relatif aux périodes d'essai	351
Accord du 2 juillet 2009 relatif au RNQSA et au RNCSA pour l'année 2010	352
Avenant n° 13 du 15 juillet 2009 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance	352
Avenant n° 55 du 15 juillet 2009 relatif aux parcours professionnels	353
TITRE Ier. - INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	353
TITRE II. - GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES	354
TITRE III. - EMPLOI DES SALARIÉS ÂGÉS	354
TITRE IV. - INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	355
TITRE V. - APPLICATION DE L'ACCORD	355
Annexe I : Insertion professionnelle des jeunes	356
I. - Information des jeunes et des familles sur les services de l'automobile	356
Développement des actions	356
Site internet	356
Information sur les CQP	356
Campagnes spécifiques	356
II. - Mesures d'accompagnement en centres de formation	356
Communication sur les dispositifs sociaux de la branche professionnelle	356
Accompagnement social	356
Intervention de professionnels dans les sections	356
Développement de l'information des enseignants sur les entreprises	357
Formation des enseignants aux technologies du futur	357
Mise à niveau et préqualification	357
Entretiens spécialisés	357
III. - Accompagnement en entreprise	357

Tutorat	357
Information juridique	357
Rénovation du dispositif	357
Formations intra-entreprises	357
Aides financières	357
IV. - Aide à l'apprentissage de la conduite	357
Objectifs	357
Aides à l'apprentissage théorique et pratique	357
Conduite accompagnée	357
Aides financières	357
Allocation d'apprentissage à la conduite	357
Promotion du dispositif	358
Annexe II : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	358
Objectifs visés	358
Moyens de la branche	358
Outils à la disposition des entreprises	358
Démarche GPEC dans les entreprises	358
Cartographie des emplois	358
Diagnostic individuel de compétences	359
Accès aux certifications par la VAE	359
Passport formation	359
Actions institutionnelles	359
Annexe III : Plan de maintien dans l'emploi des salariés âgés	359
Entreprises concernées	359
Objet du plan	359
Suivi de la mise en oeuvre du plan	360
Objectifs nationaux	360
Evaluation de la réalisation des objectifs	360
Annexe IV : Avenant n° 12 à l'accord paritaire national du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance	361
I. - Modifications du règlement général de prévoyance	361
II. - Modifications du règlement de prévoyance obligatoire	361
Accord du 25 novembre 2009 relatif aux versements au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	362
Avenant n° 14 du 25 novembre 2009 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance	363
Annexe	364
Avenant n° 2 du 16 décembre 2009 à l'accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale	365
Annexe	365
Avenant n° 15 du 7 juillet 2010 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance	367
Avenant n° 57 du 7 juillet 2010 relatif aux dispositions conventionnelles en matière de salaire et de formation-qualification	368
Chapitre Ier. - Salaires	368
Chapitre II. - Jeunes salariés	368
Chapitre III. - Formation des salariés	369
Chapitre IV. - Vendeurs de véhicules et salariés itinérants	369
Chapitre V. - Application de l'avenant	370
Chapitre VI. - Dispositions finales	370
Accord du 23 juin 2010 relatif aux missions de l'ANFA et du GNFA dans le cadre de la GPEC	370
Chapitre Ier Dispositions communes à l'ensemble des entreprises	371
Chapitre II Dispositions particulières aux très petites entreprises	372
Accord du 7 juillet 2010 relatif au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés de moins de 60 ans	372
Adhésion par lettre du 27 septembre 2010 de la fédération générale des mines et de la métallurgie à l'accord du 7 juillet 2010 relatif au capital de fin de carrière	373
Accord du 22 décembre 2010 relatif aux versements au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	373
Accord du 26 janvier 2011 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la mixité des emplois	374
I. - Situations comparées des femmes et des hommes	374
II. - Encouragement de la mixité des emplois	375
III. - Mesures en faveur de l'égalité professionnelle	376
IV. - Application de l'accord	376
Accord du 22 mars 2011 relatif à l'organisme assureur prévoyance	377
Avenant n° 3-11 du 22 mars 2011 à l'accord du 23 juin 2010 relatif au dialogue social	377
Annexe	377
Avenant n° 59 du 22 mars 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance	378
Adhésion par lettre du 15 mars 2011 de la CGT Métal à l'accord du 26 janvier 2011 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la mixité des emplois	379
Accord du 28 avril 2011 relatif au droit au capital de fin de carrière	379
Avenant n° 1 du 28 avril 2011 à l'accord du 20 janvier 2004 relatif aux CQP	380
Avenant n° 1 du 28 juin 2011 à l'accord du 14 décembre 2004 relatif au DIF	382
Avenant n° 1 du 28 juin 2011 à l'accord du 14 décembre 2004 relatif à la VAE	383
Avenant n° 16 du 28 juin 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance	384
Avenant n° 17 du 28 juin 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance	384
Avenant n° 60 du 5 juillet 2011 modifiant la convention	385
Annexe	387
Délibération n° 6-11 du 20 octobre 2011 relative à l'emploi des seniors	388
Annexe	388
Avenant n° 62 du 20 octobre 2011 relatif au compte épargne-temps	391
Annexe	392
Avenant n° 18 du 15 décembre 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance	393
Adhésion par lettre du 20 décembre 2011 de la FTM CGT à l'avenant n° 62 du 20 octobre 2011 relatif au compte épargne-temps	393

Accord du 14 février 2012 relatif au droit au capital de fin de carrière	394
Avenant n° 3 du 28 mars 2012 à l'accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale	395
Annexe	395
Adhésion par lettre du 16 avril 2012 de la FPS à la convention	398
Avenant n° 9 du 19 avril 2012 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA	398
Statuts de l'ANFA	398
Titre Ier Dispositions générales	398
Titre II Administration de l'ANFA	399
Titre III Ressources et règles de gestion	401
Titre IV Application des statuts	402
Accord du 31 mai 2012 relatif au maintien dans l'emploi des salariés âgés	402
Annexe	403
Adhésion au plan de maintien dans l'emploi des salariés âgés pour la période 2013-2015	404
Feuillet 1/5	404
Feuillet 2/5	404
Feuillet 3/5	404
Feuillet 4/5	405
Feuillet 5/5	405
Avenant n° 19 du 27 juin 2012 relatif aux règlements de prévoyance	406
Avenant n° 63 du 4 juillet 2012 relatif aux garanties obligatoires de prévoyance (IPSA)	406
Avenant n° 64 du 4 juillet 2012 relatif aux garanties obligatoires de prévoyance	407
Accord du 4 juillet 2012 relatif au RNQSA et au RNCSA au 1er janvier 2013	408
Annexes	408
Annexe I Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2013	408
Série 1	408
Série 2	409
Série 3	409
Série 4	410
Série 5	410
Série 6	410
Série 7	411
Série 8	411
Série 9	411
Signification des sigles	412
Annexe II	412
Adhésion par lettre du 18 octobre 2012 de la CGT métallurgie à l'avenant n° 63 du 4 juillet 2012	436
Accord du 27 novembre 2012 relatif aux versements au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour l'année 2013	436
Adhésion par lettre du 20 février 2013 de la FTM CGT à l'accord du 24 janvier 2013 relatif à la formation professionnelle des jeunes	437
Accord du 27 mars 2013 relatif au capital de fin de carrière	437
Accord du 18 juin 2013 relatif au RNQSA et au RNCSA pour l'année 2014	438
Annexes	438
Annexe I. - Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2014	438
Annexe II	441
Adhésion par lettre du 27 juin 2013 de la FPS à la convention	447
Accord du 4 juillet 2013 relatif aux taux de cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2014	448
Accord du 19 septembre 2013 relatif au régime complémentaire de santé	448
Avenant n° 66 du 19 septembre 2013 relatif au régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	451
Avenant n° 66 bis du 19 septembre 2013 relatif à la portabilité des garanties du régime de prévoyance obligatoire	454
Adhésion par lettre du 31 octobre 2013 de la FTM CGT aux accords du 19 septembre 2013	455
Avenant n° 10 du 27 novembre 2013 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA	455
Avenant n° 7 du 17 décembre 2013 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux statuts de CESA	456
Avenant n° 68 du 17 décembre 2013 relatif à la dénomination des institutions paritaires membres d'IRP AUTO	456
Accord du 28 janvier 2014 relatif au repos dominical (Meurthe-et-Moselle)	457
Accord du 10 avril 2014 relatif au droit à capital de fin de carrière	458
Adhésion par lettre du 29 avril 2014 de la FGMM CFTD à l'accord RPCS et à ses avenants nos 66 et 66 bis	459
Accord du 3 juillet 2014 relatif au RNQSA et au RNCSA pour l'année 2015	459
Annexes	460
Ajout de cinq fiches au RNQSA	460
Annexe I Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2015	462
Série 1	462
Série 2	462
Série 3	463
Série 4	463
Série 5	463
Série 6	463
Série 7	463
Série 8	464
Série 9	464
Signification des sigles	464
Accord du 3 juillet 2014 relatif aux taux de cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2015	464
Avenant n° 7 du 3 juillet 2014 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au fonctionnement du paritarisme	464
Avenant n° 69 du 3 juillet 2014 relatif au travail à temps partiel	465
Avenant n° 70 du 3 juillet 2014 relatif aux conventions de forfait en jours	467
Avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle	469
Annexes	474
Annexe III : Contrats de professionnalisation	474

Annexe Taux de prise en charge	475
Annexe IV : Périodes de professionnalisation	475
Annexe 1 Domaines prioritaires	476
Annexe 2 Taux de prise en charge	476
Annexe V : Certificats de qualification professionnelle	476
Annexe VII : Validation des acquis de l'expérience	478
Chapitre Ier Dispositions générales	478
Chapitre II Dispositions particulières relatives à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle	478
Section 1 Eligibilité de la demande	478
Section 2 Information conseil	478
Section 3 Accompagnement	479
Section 4 Dossier de candidature	479
Section 5 Organisation et déroulement de la validation	479
Section 6 Dispositions financières	479
Section 7 Suivi	479
Chapitre III Application	479
Accord du 15 octobre 2014 relatif aux statuts de l'IPSA	479
Avenant n° 73 du 18 novembre 2014 relatif aux dispenses d'affiliation au régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	480
Accord du 10 décembre 2014 relatif au financement du dispositif de solidarité et de prévention du régime professionnel complémentaire de santé	481
Avenant n° 11 du 20 janvier 2015 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA	481
Accord du 18 mars 2015 relatif au développement de l'apprentissage	483
Accord du 18 mars 2015 relatif au droit au capital de fin de carrière	484
Accord du 7 juillet 2015 relatif aux taux de cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2016	484
Accord du 7 juillet 2015 relatif au RNQSA pour l'année 2016	485
Annexes : Ajout de vingt-deux fiches au RNQSA	485
Accord du 7 juillet 2015 relatif au répertoire des certifications RNCSA pour l'année 2016	498
Annexes	498
Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2016	498
Série 1	498
Série 2	498
Série 3	499
Série 4	499
Série 5	499
Série 6	499
Série 7	500
Série 8	500
Série 9	500
Série 10	501
Certifications et habilitations recensées dans l'inventaire établi par la commission nationale de la certification professionnelle	501
Signification des sigles	501
Avenant n° 74 du 7 juillet 2015 relatif aux garanties du régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	501
Accord du 17 novembre 2015 relatif à la création d'une association paritaire dédiée aux actions de solidarité et de prévention	502
Annexes	503
Délibération paritaire n°8-15	503
Délibération n°9-15	504
Statuts de l'association IRP Auto Solidarité Prévention	504
Avenant n° 76 du 20 janvier 2016 relatif aux garanties du régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	510
Accord du 17 mai 2016 relatif au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue	511
Accord du 22 juin 2016 relatif au RNCSA et au RNQSA pour l'année 2017	511
Annexe Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2017	512
Accord du 22 juin 2016 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2017	512
Avenant n° 77 du 22 juin 2016 relatif à l'adaptation de la convention collective en fonction des évolutions législatives	512
Avenant n° 79 du 20 septembre 2016 relatif à la portabilité des prestations complémentaires de prévoyance et de santé	516
Accord du 19 octobre 2016 relatif aux statuts d'IRP Auto Prévoyance Santé	516
Avenant n° 4 du 19 octobre 2016 à l'accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale	517
Annexe	518
Règlement portant dispositions générales d'Inter Auto Plan	518
Annexe 1	521
Annexe 2	521
Règlement portant dispositions générales d'Inter Auto Plan	521
Annexe 1	524
Annexe 2	524
Règlement relatif au plan d'épargne à 5 ans (PEI)	525
I. - Dispositions spécifiques	525
II. - Accord de participation volontaire	527
Règlement relatif au plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-I)	529
Avenant n° 80 du 19 octobre 2016 relatif aux contrats de professionnalisation	531
Avenant n° 81 du 19 octobre 2016 relatif aux certificats de qualification professionnelle (CQP)	531
Avenant n° 82 du 19 octobre 2016 relatif à la validation des acquis de l'expérience (VAE)	532
Accord du 16 décembre 2016 relatif au repos dominical (commerce et réparation de l'automobile) (Meurthe-et-Moselle)	533
Avenant n° 1 du 22 février 2017 à l'accord du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA	535
I. - Processus de modification du RNQSA	535
II. Processus de modification du RNCSA	535
III. Modalités d'examen des demandes de modification du RNQSA	536

IV. Application de l'accord	536
Accord du 22 mars 2017 relatif au capital de fin de carrière en cas de retraite anticipée	536
Accord du 22 mars 2017 relatif à la santé et à la sécurité des salariés	537
Annexe	537
Avenant n° 12 du 22 mars 2017 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA	539
Avenant n° 83 du 22 mars 2017 relatif à la santé et à la sécurité des salariés	539
Accord du 27 juin 2017 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2018	540
Accord du 27 juin 2017 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le second semestre 2017	540
Annexe Répertoire national des certifications des services de l'automobile second semestre 2017	540
Avenant n° 2 du 11 juillet 2017 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA	541
Accord du 20 décembre 2017 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2018	541
Annexe	541
Accord paritaire national du 24 mai 2018 relatif au dialogue social (annexe 2.17 - avenant n° 85 - avenant n° 8)	550
Annexe 2.17 Dialogue social dans les services de l'automobile	551
Chapitre Ier Commission paritaire nationale des services de l'automobile	551
Chapitre II Commissions paritaires régionales des services de l'automobile	553
Chapitre III Dialogue social au niveau de l'entreprise	555
Annexe I - avenant n° 85	555
Annexe II - avenant n° 8	557
Accord du 24 mai 2018 relatif à la représentation des organisations professionnelles et syndicales	558
Annexes	559
Annexe 1 Statuts de l'association nationale pour la formation automobile	559
Titre Ier Dispositions générales	559
Titre II Administration de L'ANFA	559
Titre III Ressources et règles de gestion	562
Titre IV Application des statuts	562
Annexe 2 Statuts d'IRP Auto Prévoyance-Santé	562
Titre Ier Généralités	562
Titre II Administration	563
Titre III Commission paritaire	565
Titre IV Organisation financière	566
Titre V Fusion. - Scission. - Dissolution	566
Titre VI Dispositions diverses	567
Annexe 3 Statuts de l'association IRP Auto solidarité-prévention	567
Titre Ier Dispositions générales	567
Titre II Gestion financière	567
Titre III Gouvernance	568
Titre IV Bonnes pratiques	570
Annexe 4 Statuts du CESA	571
Annexe 5 Statuts D'IRP auto APASCA	573
Annexe 6 Statuts d'IRP auto-épargne salariale	575
Avenant n° 77 bis du 24 mai 2018 relatif à l'actualisation de la convention collective	578
Accord du 4 juillet 2018 relatif au capital de fin de carrière en cas de retraite anticipée	580
Accord du 4 juillet 2018 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le deuxième semestre 2018	580
Annexe	581
Avenant du 25 septembre 2018 à l'accord du 4 juillet 2018 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le deuxième semestre 2018	589
Annexes	589
Accord du 19 décembre 2018 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2019	597
Annexe	597
Avenant n° 87 du 19 décembre 2018 relatif à l'actualisation de la convention collective	603
Accord paritaire national du 23 janvier 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	604
Avenant n° 88 du 10 avril 2019 relatif à la prime d'intégration	605
Accord paritaire du 15 mai 2019 relatif au capital de fin de carrière en cas de retraite anticipée	606
Accord du 25 juin 2019 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le deuxième semestre 2019	606
Annexe	607
Accord du 25 juin 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	617
Avenant n° 90 du 10 octobre 2019 à l'accord paritaire national du 23 janvier 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	618
Avenant n° 91 du 10 octobre 2019 à l'accord du 15 mai 2019 relatif à l'ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière (retraite anticipée)	618
Avenant n° 92 du 10 octobre 2019 à l'accord paritaire national du 25 juin 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	618
Accord du 2 octobre 2019 relatif à la validation d'une modification de statuts de l'ANFA	619
Annexe : Statuts de l'association nationale pour la formation automobile (ANFA)	619
Titre Ier Dispositions générales	619
Titre II Administration de l'ANFA	620
Titre III Ressources et règles de gestion	622
Titre IV Application des statuts	622
Avenant n° 93 du 17 octobre 2019 relatif à la mise en conformité réglementaire du régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	622
Accord paritaire du 22 octobre 2019 relatif au dispositif de la reconversion ou promotion par alternance dit « Pro-A »	623
Annexe	624
Accord paritaire national du 19 décembre 2019 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2020	626
Annexe	626
Accord paritaire du 2 avril 2020 relatif aux conditions exceptionnelles applicables aux congés payés dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	644
Préambule	644
Accord du 22 avril 2020 relatif à la modification anticipée d'une fiche de qualification du RNQSA	645
Annexe	646

Accord du 29 avril 2020 relatif à l'ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue	646
Avenant n° 94 du 29 avril 2020 relatif à l'organisation des jurys CQP dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19	647
Accord paritaire du 23 juin 2020 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le second semestre 2020	649
Annexe	649
Avenant n° 95 du 9 septembre 2020 relatif à l'organisation des jurys CQP dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de « Covid-19 »	649
.....	649
Accord paritaire du 20 octobre 2020 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	651
Avenant n° 96 du 12 novembre 2020 à l'accord paritaire du 20 octobre 2020 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	651
Accord paritaire national du 16 décembre 2020 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le 1er semestre 2021	652
Annexes	652
Accord professionnel départemental du 17 décembre 2020 relatif au travail le dimanche (Seine-Maritime)	661
Préambule	661
Accord paritaire du 8 avril 2021 relatif à la modification anticipée d'une fiche de qualification du RNQSA	662
Annexe	663
Accord paritaire du 8 avril 2021 relatif à l'ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue durée	663
Accord du 8 avril 2021 relatif au renforcement de l'accompagnement, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes « plan jeunes » pour la période 2021-2025	664
Chapitre Ier Objet	665
Chapitre II Renforcement des actions en matière d'insertion professionnelle des jeunes	665
Chapitre III Dispositifs mis en oeuvre par la branche des services de l'automobile et ses acteurs	667
Chapitre IV Une insertion durable des jeunes dans l'emploi par la formation continue	669
Chapitre V L'accompagnement indispensable des jeunes à la réussite de leurs parcours	669
Chapitre VI Financement des actions de la branche des services de l'automobile	669
Chapitre VII Suivi du présent accord par la branche	669
Chapitre VIII Dispositions finales	670
Annexe	670
Avenant n° 98 du 8 avril 2021 relatif aux congés exceptionnels pour événements personnels	670
Accord du 24 juin 2021 relatif au RNCSA et RNQSA pour le 2d semestre 2021	671
Annexe	672
Accord paritaire national du 14 octobre 2021 relatif à l'activité partielle longue durée (APLD)	672
Préambule	673
Accord paritaire national du 14 octobre 2021 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	676
Accord paritaire national du 16 décembre 2021 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2022	676
Annexe	677
Accord paritaire national du 28 avril 2022 ouvrant temporairement un droit au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue	677
Accord paritaire national du 12 mai 2022 relatif à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)	678
Préambule : contexte du présent accord	678
Chapitre 1er Objet du présent accord	679
Chapitre 2 La GPEC, une démarche d'anticipation des besoins en compétences aux fins de relever les défis de demain	679
Chapitre 3 Dispositions finales	684
Annexe 1 : Panorama des passerelles - Mai 2022	684
Avenant n° 1 du 12 mai 2022 à l'accord paritaire national relatif à l'activité partielle de longue durée (APLD)	684
Accord paritaire national du 23 juin 2022 relatif à la mise à jour du RNCSA et aux fiches RNQSA pour le second semestre 2022	685
Annexes	686
Avenant n° 1 du 15 septembre 2022 à l'accord paritaire du 22 octobre 2019 relatif au dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance dit « Pro-A »	686
Annexe	687
Avenant n° 2 du 15 septembre 2022 à l'accord paritaire du 2 octobre 2019 relatif à la validation d'une modification de statuts de l'ANFA	688
Accord paritaire national du 13 octobre 2022 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	690
Accord paritaire national du 15 décembre 2022 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2023	690
Annexes	691
Annexe 1 RNCSA	691
Annexe 2 Sommaire RNQSA	691
Annexe 3 RNQSA 39 fiches	691
Accord paritaire national du 9 février 2023 relatif à la modification anticipée du RNQSA	691
Annexe	692
Avenant n° 3 du 9 février 2023 à l'accord du 2 octobre 2019 relatif à la validation d'une modification de statuts de l'ANFA	692
Accord paritaire du 11 mai 2023 ouvrant temporairement un droit au capital de fin de carrière pour les salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue	693
Accord paritaire du 11 mai 2023 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	693
Accord paritaire national du 22 juin 2023 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le second semestre 2023	694
Annexe	695
Accord paritaire national du 6 décembre 2023 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2024	695
Annexes	696
RNCSA	696
Sommaire RNQSA	696
RNQSA 27 fiches	696
Textes Salaires	696
Avenant n° 37 du 13 janvier 2004 relatif aux salaires minima	696
Indemnité de panier	696
Avenant n° 47 du 17 octobre 2006 relatif aux salaires minima	696
Avenant n° 50 du 3 juillet 2007 relatif aux salaires minima	697
Avenant n° 52 du 3 juillet 2008 relatif aux salaires minima	698

Avenant n° 56 du 24 septembre 2009 relatif aux salaires minima	699
Avenant n° 6-09 du 25 novembre 2009 relatif aux contrats d'apprentissage préparant au baccalauréat professionnel	700
Avenant n° 58 du 7 juillet 2010 relatif aux salaires minima	701
Avenant n° 61 du 5 juillet 2011 relatif aux salaires minimaux	702
Avenant n° 65 du 27 novembre 2012 relatif aux salaires minima	703
Avenant n° 67 du 4 octobre 2013 relatif aux salaires minima	704
Avenant « salaires » n° 72 du 3 juillet 2014	704
Avenant « Salaires » n° 75 du 7 juillet 2015	705
Avenant n° 78 du 6 juillet 2016 relatif aux salaires minima	706
Avenant n° 84 du 19 septembre 2017 relatif aux barèmes de salaires minima	707
Avenant n° 86 du 4 juillet 2018 relatif aux salaires minima	708
Avenant n° 89 du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minima	709
Avenant n° 97 du 19 janvier 2021 relatif aux salaires minima	710
Avenant n° 99 du 7 juillet 2021 relatif aux salaires minima	710
Avenant n° 100 du 14 octobre 2021 relatif aux salaires minima	711
Avenant n° 101 du 28 avril 2022 relatif aux salaires minima	712
Avenant n° 102 du 13 octobre 2022 relatif aux salaires minima	713
Avenant n° 103 du 9 février 2023 relatif aux salaires minima	714
Avenant n° 104 du 11 mai 2023 relatif aux salaires minima	715
Avenant n° 105 du 18 janvier 2024 relatif aux salaires minima	716
Accord du 10 juin 2004 portant création d'une commission paritaire nationale ' Sport et loisirs de véhicules terrestres à moteur '	717
<i>Champ d'application</i>	717
<i>Objet de la commission paritaire nationale ' SLTVM '</i>	717
<i>Composition de la CPN ' SLVTM '</i>	717
<i>Fonctionnement de la CPN ' SLVTM '</i>	717
<i>Durée - Dénonciation</i>	718
<i>Publicité</i>	718
Accord du 10 décembre 2018 relatif à l'OPCO (Mobilités)	718
<i>Préambule</i>	718
<i>I. - Constitution de l'OPCO-M</i>	719
<i>II. - Organes de gouvernance</i>	719
<i>III. - Pondération des votes</i>	721
<i>IV. - Modifications du périmètre après la constitution d'OPCO-M</i>	721
<i>V. - Modalités et calendrier de constitution d'OPCO-M</i>	721
<i>Annexes</i>	721
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
<i>Avenant n° 77 bis du 24 mai 2018</i>	NV-1
<i>Avenant n° 86 du 4 juillet 2018</i>	NV-2
<i>Accord du 4 juillet 2018</i>	NV-3
<i>Avenant n° GNFA (17 novembre 2022)</i>	NV-3
<i>Avenant n°19 prevoyance (6 décembre 2023)</i>	NV-4
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

**Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du
motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981.
Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.**

Signataires	
Organisations patronales	Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation de l'automobile (CSNCRA) ; Chambre syndicale nationale des électriciens spécialisés de l'automobile (CNSEA) (1) ; Fédération nationale du commerce et de l'artisanat de l'automobile (FNCAA) ; Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle (FNCRM) ; Fédération française de la carrosserie (FFC) ; Chambre nationale du commerce du pneumatique et de l'industrie du rechapage (CNCPIR). (1) Devenue en 1997 : Groupement national des entreprises spécialisées de l'automobile (GNESA).
Organisations de salariés	Fédération générale de la métallurgie CFDT (1) ; Fédération des syndicats chrétiens de la métallurgie CFTC ; Fédération Force ouvrière de la métallurgie CGT-FO ; Chambre syndicale nationale des voyageurs, représentants et cadres de vente de l'automobile (CSNVA). (1) : Devenue : Fédération générale des mines et de la métallurgie CFDT à partir du 26 mai 1984.
Organisations adhérentes	Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT (14 octobre 1981) ; Syndicat national du contrôle technique automobile (SNCTA) ((avenant n° 16 du 23 mai 1990) ; Chambre syndicale du contrôle technique automobile (CSCT) (lettre du 5 novembre 1993) ; Syndicat national professionnel pour la sécurité routière (SNPSR) (lettre du 8 septembre 1999) ; Fédération des commerces et des services UNSA (lettre du 6 décembre 2004). La FPS, par lettre du 16 avril 2012 (BO n°2012-26). La fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS), 109, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, par lettre du 27 juin 2013 (BO n°2013-30) : Cette adhésion ne concerne que ses membres réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec le commerce et la réparation de cycles.

En vigueur non étendu

NOTE PRELIMINAIRE

Les dénominations des institutions paritaires du groupe IRP AUTO mentionnées dans les accords paritaires nationaux et dans la convention collective nationale des services de l'automobile sont modifiées comme suit :

- « IRCRA » devient : « IRP AUTO Retraite AGIRC ».
- « IRSACM » devient : « IRP AUTO Retraite ARRCO ».
- « ADESSA » devient : « IRP AUTO Epargne salariale ».
- « CESA » devient : « IRP AUTO CESA ».
- « APASCA » devient : « IRP AUTO APASCA ».

Voir avenant n° 68 du 17 décembre 2013, BO 2014/06.

Préambule

En vigueur étendu

Les parties constatent qu'après négociations un accord a été possible et qu'il conduit à la présente convention collective, dont l'objectif est d'abord une mise à jour des textes du 7 mai 1974.

Cette mise à jour a été rendue nécessaire par la dernière étape de la mensualisation, par les conséquences des accords de classification du 11 janvier 1979 et du 25 juin 1980 et par l'évolution de la législation.

Cette première négociation s'étant volontairement limitée à cette actualisation, les parties sont convenues de se rencontrer de nouveau pour négocier des avenants successifs destinés à améliorer la situation des salariés, en particulier sur :

- l'indemnisation maladie, le régime supplémentaire de retraite, le capital de fin de carrière ;
- la situation des vendeurs ;
- le droit syndical et l'indemnisation des délégués salariés participant aux réunions paritaires ;
- la durée du travail ;
- la définition de l'ancienneté.

L'objectif poursuivi par les partenaires sociaux est de faire de cette convention collective un accord vivant et évolutif dont l'aménagement pourra être négocié en continu.

Il est entendu que la convention collective ne peut déroger aux dispositions d'ordre public des lois et règlements.

Chapitre Ier : Dispositions générales

Objet et domaine d'application

Article 1.01

MODIFIÉ

* Modifié par Avenant n° 42 bis du 19-4-2005 BOCC 2005-23 étendu par arrêté du 3-10-2005 JORF 13-10-2005.

a) Objet de la convention collective.

La présente convention collective règle sur le territoire métropolitain les

rapports de travail entre employeurs et salariés des deux sexes des entreprises visées aux paragraphes c et d ci-après.

Les clauses de la convention collective s'appliquent aux salariés des entreprises entrant dans le champ d'application ainsi défini, même s'ils ne ressortissent pas directement par leur profession ou commerce à ces activités.

Les salariés des services de vente, qui se trouvent placés en dehors du champ d'application de la législation relative au statut des voyageurs, représentants et placiers, sont régis par les dispositions de la présente convention ainsi que les clauses particulières les concernant.

b) Application de la convention collective

En présence d'un accord d'entreprise ou d'établissement, les conditions d'application de la présente convention collective nationale sont celles prévues par l'article L. 132-23 du code du travail.

Des accords professionnels couvrant un champ territorial moins large que celui défini au paragraphe a ne peuvent être conclus qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- être négociés et signés, pour chaque partie, par un ou des représentants dûment mandatés par une organisation ou une fédération professionnelle ou syndicale de salariés représentative, conformément aux dispositions statutaires régissant ladite organisation ou fédération ;
- ne pas contrevenir, notamment dans les matières faisant l'objet de l'accord, aux dispositions restrictives ou aux interdictions pouvant être édictées par la commission paritaire nationale visée à l'article 1.04 bis ; ces éventuelles restrictions et interdictions, qui sont explicitement mentionnées dans les avenants à la présente convention collective et dans les accords paritaires nationaux, sont notifiées aux parties à la négociation à l'initiative de l'organisation la plus diligente.

Les accords qui viendraient à instituer une commission paritaire professionnelle dans un champ territorial infranational, telle que visée à l'article L. 132-30 du code du travail, sont soumis aux dispositions de l'alinéa qui précède.

Aucun accord professionnel couvrant un champ territorial moins large que celui défini au paragraphe a ne peut déroger aux dispositions conventionnelles nationales en matière de salaires minima, de classifications, de garanties collectives mentionnées à l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale et de formation professionnelle.

c) Entreprises assujetties en raison de leur activité principale.

Sont tenues d'appliquer la présente convention collective, les entreprises dont l'activité exclusive ou principale est l'une de celles mentionnées ci-dessous, identifiée par le code APE à 4 chiffres résultant de la nomenclature d'activités et de produits instaurée par le décret du 9 novembre 1973.

21.08. Mécanique générale, fabrication de moules et modèles.

- Est visée dans ce groupe la réparation de la partie mécanique.

31.13. Fabrication de pièces et équipements spécifiques pour automobiles.

- Est visée dans ce groupe la fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, scellerie, peinture spécialisées de voitures.

31.15. Construction de carrosseries, bennes, remorques, autres que de

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III)	Article 2	89
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III)	Article 2	89
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe II)	Article 2	104
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel obligatoire(RPO))	Article 2	109
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) Accord du 9 avril 1998)	Article 2	117
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance (règlements))	Article 2	131
	Indisponibilité (Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981. Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.)		
	Maladies et accidents (Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981. Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.)		
Accident du travail	Preuve des événements générateurs des garanties (Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement général - Annexe I)		
	Preuve des événements générateurs des garanties (Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs RÉGLEMENT GÉNÉRAL Accord du 9 avril 1998)		
	Preuve des événements générateurs des garanties (Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement général)		
	Preuve des événements générateurs des garanties (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement général - Annexe I)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe II)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel obligatoire(RPO))		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) Accord du 9 avril 1998)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance (règlements))		
	TITRE IX : CAPITAL DE FIN DE CARRIERE (Avenant n° 2 du 21 décembre 1981 relatif à la réduction de la durée du temps de travail)		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
	Annexe 2-2 - application des 35 heures par attribution de jours de repos	45
	Annexe 2-3 - annualisation des horaires de travail	46
1981-01-15	Annexe relative à l'accès au bénéfice des allègements de cotisations liés à la réduction du temps de travail	48
	Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981. Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.	1
1981-12-21	Avenant n° 2 du 21 décembre 1981 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail	53
1984-11-27	Protocole d'accord du 27 novembre 1984 relatif à la formation professionnelle des jeunes	56
1985-02-15	Accord national du 15 février 1985 relatif aux actions et aux moyens de la formation professionnelle	59
	Accord annexé à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif à l'association paritaire d'action sociale et culturelle de l'automobile, du cycle et du motocycle (APASCA)	60
	Accord annexe à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif aux statuts de l'APASCA	60
1988-05-02	Avenant n° 14 du 2 mai 1988 relatif à la valorisation de la carrière et de la qualification des salariés	63
1988-06-06	Avenant n° 15 du 6 juin 1988 relatif à la création et à la reconnaissance de certificats de qualification professionnelle	
1988-06-30	Accord du 30 juin 1988 relatif à la formation-qualification	
	Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales. Annexe. - Règlement intérieur de la section paritaire particulière n° 2	
1989-01-24	Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales de la branche du commerce de réparation automobile	
1989-06-28	Accord du 28 juin 1989 relatif au financement de la formation dans les entreprises artisanales (Pour l'exercice 1989)	
1992-02-19	Accord du 19 février 1992 relatif aux certificats de qualification professionnelle	
1992-06-24	Accord du 24 juin 1992 relatif à la liste des diplômés et titres qualifiants	
1992-09-10	Accord du 10 septembre 1992 relatif à la participation à la formation professionnelle dans l'artisanat (entreprises de moins de 10 salariés)	
1992-10-20	Accord du 20 octobre 1992 relatif à la promotion des premières formations technologiques et professionnelles	
1993-11-23	Annexe II - Application de la convention collective nationale du 15 janvier 1981 au personnel des établissements de formation des conducteurs et d'éducation à la sécurité routière Avenant n° 20 bis du 23 novembre 1993	
1994-04-26	Accord national paritaire du 26 avril 1994 portant création d'un fonds d'assurance formation dans la branche des services à la clientèle	
1994-04-27	Accord national paritaire du 27 avril 1994 aux missions confiées au GNFA	
1995-02-07	Accord du 7 février 1995 relatif à la réduction de la durée hebdomadaire du travail	
	Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du fonds social - Annexe IV	
1995-10-09	Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III	
	Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement général - Annexe I	
	Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS) Annexe II à l'accord du 9 octobre 1995	
1995-11-15	Accord du 9 octobre 1995 relatif aux régimes professionnels obligatoires et supplémentaires de prévoyance gérés par l'IFP	
	Accord national paritaire du 15 novembre 1995 relatif à la formation continue - fongibilité des ressources	
1996-01-16	Accord national paritaire du 16 janvier 1996 relatif à la cessation anticipée d'activité des salariés totalisant 160 trimestres de cotisations d'assurance vieillesse	
	Protocole de conciliation du 16 janvier 1996	
1996-05-03	Accord du 3 mai 1996 relatif à la formation professionnelle continue (entreprises de moins de 10 salariés)	
1996-05-2		
1996-05-2		
1996-07-0		
1996-12-1		
1997-01-3		
1998-04-0		
1999-02-1		
2000-03-3		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU
COMMERCE ET DE LA RÉPARATION DE
L'AUTOMOBILE, DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE ET
DES ACTIVITÉS CONNEXES, AINSI QUE DU
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE DU 15

IDCC 1090

Brochure 3034

SYNTHÈSE

16/04/2024

Remarques

I. Signataires

- a. *Organisations patronales*
- b. *Syndicats de salariés*

II. Champ d'application

- a. *Champ d'application professionnel*
- b. *Champ d'application territorial*

III. Contrat de travail - Essai

- a. *Visite médicale d'embauche*
- b. *Contrat de travail*

 - i. Contrat de travail des ouvriers et employés
 - ii. Contrat de travail des agents de maîtrise et cadres
 - iii. Contrat de travail du personnel affecté à la vente de véhicules et des salariés itinérants
 - iv. Contrat de travail dans les établissements de formation des conducteurs et d'éducation à la sécurité routière

- c. *Période d'essai*

 - i. Durée de la période d'essai
 - ii. Préavis de rupture pendant l'essai

- d. *Ancienneté*

 - i. Périodes de travail prises en compte
 - ii. Périodes assimilées à du travail effectif pour le calcul de l'ancienneté
 - iii. Périodes de travail antérieures au contrat de travail en cours, dont les stages

- e. *Clause de non-concurrence*

IV. Classification

- a. *Ouvriers et employés*
- b. *Maîtrise*
- c. *Cadres*

V. Salaires et indemnités

- a. *Salaires minima*

 - i. Détermination des minima garantis mensuels
 - ii. Grilles des salaires minima
 - iii. Jeunes salariés

- b. *Rémunération du personnel affecté à la vente de véhicules et des salariés itinérants*

 - i. Modes de rémunération
 - ii. Dispositions particulières aux vendeurs de véhicules
 - iii. Mise en oeuvre des barèmes des primes de vente
 - iv. Garanties de rémunération pour les salariés rémunérés par un fixe et des primes
 - v. Lissage des rémunérations

- c. *Paiement des heures supplémentaires*
- d. *Indemnité de panier de nuit*
- e. *Rémunération du temps de trajet inhabituel*

 - i. Définition
 - ii. Contrepartie

- f. *Prime de formation-qualification*

VI. Temps de travail, repos et congés

- a. *Temps de travail*

 - i. Durée du travail
 - ii. Heures supplémentaires et heures choisies
 - iii. Organisation du travail du personnel d'encadrement
 - iv. Aménagement du temps de travail
 - v. Forfaits
 - vi. Equivalences
 - vii. Organisation du travail du personnel affecté à la vente de véhicules et des salariés itinérants
 - viii. Astreintes
 - ix. Travail à temps partiel
 - x. Travail de nuit
 - xi. Convoyage de véhicules
 - xii. Activité partielle de longue durée (APLD)

- b. *Repos et jours fériés*

 - i. Repos
 - ii. Jours fériés

- c. *Congés*

 - i. Congés payés
 - ii. Autres congés
 - iii. Compte épargne-temps (CET)

VII. Déplacements professionnels

VIII. Formation professionnelle

- a. *Organisme(s) paritaire(s) collecteur(s) agréé(s) (OPCA)*
- b. *L'entretien professionnel*
- c. *La validation des acquis de l'expérience (VAE)*
- d. *Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)*
- e. *Clauses de dédit-formation*

 - i. Principe
 - ii. Conditions
 - iii. Mise en oeuvre

- f. *Les contrats de professionnalisation*

i. Durée du contrat de professionnalisation
ii. Fonction tutorale
iii. Rémunération

g. dispositif de reconversion ou promotion par alternance (« Pro-A »)

i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
ii. Durée de la Pro-A
iii. Le tutorat
iv. Liste des certifications professionnelles de Branche éligibles pour la Pro-A

h. Formation-qualification (Employés et ouvriers)

i. Prime/point de formation-qualification et action de formations concernées
ii. Actions d'une durée inférieure à 20 heures
iii. Actions d'une durée comprise entre 18 et 105 heures
iv. Actions d'une durée supérieure à 105 heures

i. L'apprentissage

IX. Maladie, accident du travail, maternité

a. Maladie et accident

i. Indemnisation
ii. Suspension du contrat de travail
iii. Nécessité de remplacement
iv. Maladies graves

b. Maternité et adoption

i. Indemnisation du congé de maternité
ii. Passage à temps partiel de la salariée enceinte
iii. Bénéfice des augmentations salariales pendant l'absence liée à la maternité ou à l'adoption

X. Retraite complémentaire, prévoyance et frais de santé

a. Retraite complémentaire

b. Prévoyance: régime professionnel obligatoire (R.P.O.)

i. Institution de prévoyance
ii. Garanties
iii. Cotisations
iv. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité

c. Prévoyance: régime professionnel supplémentaire (R.P.S.)

d. Régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)

i. Organisme assureur
ii. Bénéficiaires du RPCS
iii. Prestations
iv. Cotisations
v. Adhésions syndicales au RPCS

XI. Rupture du contrat

a. Préavis de démission ou de licenciement

i. Préavis des ouvriers et employés
ii. Préavis des agents de maîtrise et cadres

b. Indemnité de licenciement

c. Retraite

◇ Départ à la retraite
◇ Capital de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Lors de sa rédaction, l'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020, en vigueur le 15 novembre 2020. L'avenant n° 77 bis du 24 mai 2018 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020 modifie ce point. Désormais, l'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu prend effet à la date de dépôt de l'avenant 77 bis qui est le 21 juin 2018. Ainsi, l'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020, en vigueur le 21 juin 2018 en application de l'avenant n° 77 bis du 24 mai 2018 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020

L'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu a modifié de nombreuses dispositions conventionnelles dont celles relatives : Durée du travail, Temps partiel, ancienneté, licenciement pour inaptitude, contrat de travail suppression lettre de classement pour tous les salariés, Travail de nuit et repos compensateur, maladie et effet sur congés payés, congés payés de salariés régionaux, DOM-TOM, du personnel immigré, autres congés (pour événements personnels)

Dans la synthèse, aux fins de fluidifier sa lecture, il sera indiqué : Avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020, en vigueur le 21 juin 2018.

I. Signataires

a. Organisations patronales

- Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation de l'automobile (CSNCRA)
- Chambre syndicale nationale des électriciens spécialisés de l'automobile (CSNSEA)
- Fédération nationale du commerce et de l'artisanat de l'automobile (FNCAA)
- Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle (FNCRM)
- Fédération française de la carrosserie (FFC)
- Chambre nationale du commerce du pneumatique et de l'industrie du rechapage (CNCPIR)
- Syndicat national du contrôle technique automobile (SNCTA) (adhésion)
- Chambre syndicale du contrôle technique automobile (CSCT) (adhésion)
- Syndicat national professionnel pour la sécurité routière (SNPSR) (adhésion)
- Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS) (adhésion)

b. Syndicats de salariés

- Fédération générale de la métallurgie CFTD (1) :
- Fédération des syndicats chrétiens de la métallurgie CFTC
- Fédération Force ouvrière de la métallurgie CGT-FO
- Chambre syndicale nationale des voyageurs, représentants et cadres de vente de l'automobile (CSNVA)
- Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT (adhésion)
- Fédération des commerces et des services UNSA (adhésion)

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

Sont tenus d'appliquer la convention collective les entreprises et établissements dont l'activité exclusive ou principale correspond à l'une de celles énumérées ci-dessous :

Codes NAF selon la nomenclature de 2008 (avenant du 25 septembre 2008 étendu (*) par arrêté du 13 juillet 2011, JO du 22 juillet 2011)	Activités
Commerce et réparation des véhicules automobiles	
45. 11Z	"Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers", concernant le commerce de gros et de détail, y compris sur internet, de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion de 3, 5 tonnes ou moins, incluant les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, véhicules tout terrain, autocaravanes, voitures. Sont exclues les activités de vente automobile réalisées par les sièges et établissements administratifs des sociétés assurant, pour une marque étrangère, l'organisation de l'importation et la représentation de cette marque en France.
45. 19Z	"Commerce d'autres véhicules automobiles", concernant le commerce de gros et de détail, y compris sur internet, des véhicules neufs ou d'occasion de plus de 3, 5 tonnes suivants : camions, remorques (sauf remorques de tourisme) et semi-remorques, véhicules de transport en commun, véhicules tout terrain, autocaravanes. Sont exclues les activités de vente de véhicules industriels réalisées par les sièges et établissements administratifs des sociétés assurant, pour une marque étrangère, l'organisation de l'importation et la représentation de cette marque en France.
45. 20A	"Entretien et réparation de véhicules automobiles légers", concernant la réparation mécanique, la maintenance et la réparation électrique et électronique, la réparation de la carrosserie et la peinture, la réparation et le remplacement des pneumatiques, la réparation et le remplacement des pare-brise et des vitres, la réparation des sièges de voiture, le lavage et le lustrage, la vidange, le montage de pièces et accessoires et le dépannage-remorquage (dépannage suivi ou non de remorquage pour réparation) des véhicules dont la vente est visée au code 45. 11Z.
45. 20B	"Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles", concernant la réparation mécanique, la maintenance et la réparation électrique et électronique, la réparation de la carrosserie et la peinture, la réparation et le remplacement des pneumatiques, la réparation et le remplacement des pare-brise et des vitres, la réparation des sièges, le lavage et le lustrage, la vidange, le montage de pièces et accessoires et le dépannage-remorquage (dépannage suivi ou non de remorquage pour réparation) des véhicules dont la vente est visée au code 45. 19Z.
Commerce d'équipements automobiles	
45. 32Z	"Commerce de détail d'équipements automobiles", concernant le commerce de détail, y compris sur internet, de tout type de pièces, composants, fournitures, outils et accessoires de véhicules automobiles tels que pneumatiques, pots d'échappement, bougies, essuie-glaces, appareils d'éclairage.
Commerce et réparation des motocycles	
45. 40Z	"Commerce et réparation de motocycles", concernant le commerce de gros et de détail de motocycles, de vélomoteurs, de cyclomoteurs, de quads non carrossés, de moto-neige et de pièces et d'accessoires pour ces véhicules, ainsi que l'entretien et la réparation de ces véhicules.
Commerce de carburants	